

DES FILIÈRES TERRITORIALES CRÉATRICES DE VALEUR ET VECTRICES DE PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES QUELLES CONDITIONS DE REUSSITE ?

ENSEIGNEMENTS DU PROJET FILTER À PARTIR DE 6 ÉTUDES DE CAS



Produire, transformer et consommer l'alimentation sur un même espace géographique : c'est l'ambition de filières se développant sur différents territoires et organisant les échanges entre agriculteurs-rices, entreprises de transformation, de distribution, et consommateur-rices. À quelles conditions ces filières permettent-elles de répondre au double défi de juste rémunération des agriculteurs-rices et de transition écologique des pratiques ? C'est la question à laquelle le programme de recherche-action FILTER tente d'apporter des réponses à travers l'analyse de 6 études de cas en France.

3 leviers ont été identifiés et analysés :

- ➔ **Les dynamiques collectives** : toutes les filières analysées s'appuient sur des formes de gouvernances collectives, qui semblent être des leviers essentiels de transition agroécologique. Le programme analyse les freins et leviers à la pérennisation de l'animation de ces dynamiques.
- ➔ **La création de valeur ajoutée** pour les agriculteurs-rices apparaît comme un élément essentiel d'attractivité pour l'évolution des pratiques agricoles. Le programme étudie les dispositifs de contractualisation et d'élaboration de prix rémunérateurs mises en œuvre dans les filières dont certaines de commerce équitable.
- ➔ **La formalisation des engagements agroécologiques et économiques**. Le programme étudie les dispositifs de chartes, cahiers des charges, labels de commerce équitable utilisés ou créés dans les filières et en quoi ils contribuent à la pérennité des pratiques et des collectifs d'acteurs autour d'un projet partagé et d'une juste répartition de la valeur.



SOMMAIRE

CONTEXTE	2
1. LES GOUVERNANCES COLLECTIVES DES LEVIERS EFFICACES, POUR ACTIONNER UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, MAIS EXIGEANTES EN COORDINATION	7
2. LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE REND PLUS ATTRACTIVES LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES	12
3. LA FORMALISATION D'ENGAGEMENTS VIA DES CHARTES, CAHIERS DES CHARGES OU LABELS PÉRENNISE DES MODES DE PRODUCTION AGROÉCOLOGIQUES	14
CONCLUSION	16
LES PARTENAIRES	17
Des collectifs de producteurs apprenants	17
La labellisation en commerce équitable	17
La gestion collective d'outils	
ANNEXES.	19
Fiche : Filière Farine équitable et bio en Île-de-France	20
Fiche : Filière Farine Méjeanette	24
Fiche : Filière Oléicole des Landes	28
Fiche : Filière Porc authentique élevé sur paille	32
Fiche : Filière Viande limousine dans le Montmorillonnais	36



Le programme FILTER a bénéficié des expériences de trois réseaux nationaux et d'organismes de recherche.

- **Le réseau CIVAM** apporte son savoir-faire sur l'animation de dynamiques collectives en milieu rural et la mobilisation de ce savoir-faire dans l'animation de filières mobilisant différents acteurs économiques sur les territoires.
- **Commerce Équitable France** apporte son expertise sur les dispositifs de contractualisation des filières de commerce équitable « origine France » pour mieux les intégrer dans la palette des outils mobilisés par les filières territoriales.
- **Le réseau CUMA** apporte son expérience en matière d'outils mutualisés entre agriculteurs-rices et leur contribution à la réussite de filières territoriales.

CONTEXTE

Pour répondre aux limites de la planète, le besoin d'une transition vers des modèles de production agricole et alimentaire plus agroécologiques n'est plus à démontrer. Il est nécessaire de réduire le recours aux produits phytosanitaires et de développer des systèmes de production à bas niveaux d'intrants, notamment en maintenant et en accroissant la production en agriculture biologique.

L'attractivité économique de ces modes de production s'avère un levier déterminant pour motiver des conversions de pratiques chez les producteurs. Aujourd'hui, les filières longues classiques ne parviennent pas suffisamment à construire des opportunités de valeur ajoutée au regard de la poursuite de la baisse du nombre d'agriculteurs en France et d'un rythme de développement des pratiques agroécologiques en deçà des objectifs des politiques publiques.

Le rapprochement géographique des sphères de la production, de la transformation et de la consommation alimentaire est un levier aujourd'hui également reconnu comme essentiel pour relever les défis climatiques, environnementaux et sociaux contemporains. Cette tendance est par ailleurs en phase avec les attentes de notre société. Les circuits courts de vente directe développés sur un territoire, avec peu d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, sont une première approche mais ne semblent pas suffisants pour répondre quantitativement aux besoins d'approvisionnement de bassins de consommation larges, notamment pour la restauration collective, et à une demande pour des produits transformés.

Depuis plusieurs années, des démarches collectives associant plusieurs producteurs et potentiellement des transformateurs et acteurs de la distribution se développent dans l'objectif d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs et d'élargir l'offre de produits alimentaires locaux.

Quelle définition de l'agroécologie?

Dans ce projet nous nous sommes référés à la définition de l'Agroécologie de la Loi d'Avenir Agricole du 13 octobre 2014 : **« Les systèmes [agroécologiques] privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »** Pour les auteurs, la production répondant au cahier des charges de l'agriculture biologique fait explicitement partie de la notion d'agroécologie.



Ces questions ont été au cœur du projet Filter « Des filières territoriales vectrices de pratiques agroécologiques », financé par l'Office National de Biodiversité dans le cadre du programme Ecophyto 2+ piloté par Réseau Civam en partenariat avec des partenaires professionnels nationaux (FNCUMA et Commerce Équitable France) et de la Recherche (Institut Agro Dijon et CIHEAM de Montpellier).

Dans la présente note issue des travaux conduits dans ce projet, nous explorons les questions suivantes :

- **Ces démarches, que nous qualifions de filières territoriales sont-elles vectrices de création de valeur ajoutée pour les producteur·rices et de transition vers des pratiques plus agroécologiques ? Dans quelles conditions ?**
- **Ces filières reposent souvent sur des dynamiques collectives, dynamiques qui ne se décrètent pas et requièrent du temps et des apports extérieurs. Alors, comment répondre aux besoins d'accompagnement et de coordination entre acteurs ?**



Béa Uhart / Réseau des Civam

Qu'est-ce qu'une filière territoriale ?

Une filière est l'ensemble des agents économiques qui contribuent directement à la production, à la transformation et à l'acheminement jusqu'au consommateur final d'un même produit. Les filières territoriales étudiées ici ne sont pas des filières courtes, à savoir qu'il y a plus d'un intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs finaux. Dans une filière territoriale, une part importante des opérations de production, de transformation et de distribution est située au sein d'un même territoire. L'échelle de territoire n'est pas définie a priori, mais les observations tendent à positionner l'échelle territoriale entre un niveau très local des communes jusqu'à l'échelle régionale. Dans cette étude, il s'agit donc de comprendre comment la proximité territoriale permet de réinterroger la nature et les effets de la notion classique de filière.

Méthodologie

6 filières territoriales, ayant une certaine antériorité dans le temps (au moins 2 à 5 ans), ont été étudiées sur le terrain à travers des entretiens semi-directifs auprès de producteurs et productrices, d'entreprises de transformation et de commercialisation, de structures d'accompagnement, et de collectivités territoriales.

L'analyse a consisté :

- d'une part, à élaborer des trajectoires d'évolution de fermes engagées dans ces filières afin d'identifier les éléments déclencheurs vers une transformation des pratiques agricoles,
- d'autre part à formaliser des schémas d'organisation de filières et de trajectoires de leur évolution afin de comprendre les relations entre les acteurs et la dynamique de leur émergence, construction et développement.

D'autres filières territoriales plus émergentes ont été associées à la suite du programme sur le partage des méthodes d'accompagnement.



Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

MONTPLATEAU – [CIVAM]
montplateau.org

Localisation / Année de mise en place

Nouvelle Aquitaine, Vienne / 2015

Produits

Viande bovine

Opérateurs

8 fermes, 1 abattoir, 1 atelier de découpe en CUMA, Association Mont'Plateau, cantines scolaires et collectivités, 1 épicerie solidaire

Gouvernance collective

Association Mont'Plateau, lieu de rencontre et d'échanges entre tous les acteurs

Valeur ajoutée

Prix élaboré à partir du prix filière longue + complément. Prix validé par les acteurs.

Formalisation

Cahier des charges Mont'Plateau vérifié par le Système Participatif de Garantie (SPG)²

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Un socle d'entrée : produire sans OGM et économie...

Un contrat d'amélioration : réduction des intrants, développer le pâturage...

MONTPLATEAU



Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

PORC AUTHENTIQUE – [réseau Cohérence (association citoyenne)]
www.porc-authentique.com

Localisation / Année de mise en place

Bretagne, Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine / 2015

Produits

Viande de porc

Opérateurs

4 fermes, 3 abattoirs, 1 grossiste, 21 bouchers, restauration collective.

Gouvernance collective

Pas de lieu de rencontres collectives dédié à la filière, Réseau Cohérence régule les relations, des relations bilatérales entre acteurs

Valeur ajoutée

Prix défini pour être rémunérateur par les agriculteurs et le réseau Cohérence

Formalisation

Marque « porc authentique » basé sur un cahier des charges contrôlé par SPG

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Développement de pratiques durables d'élevage porcin (sur paille, pas de traitements antibiotiques préventifs, limitation de la fertilisation azotée, pas d'OGM dans l'alimentation animale)

PORC AUTHENTIQUE



Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

OLÉANDES – [CIVAM, FDCUMA]
www.oleandes.fr

Localisation / Année de mise en place

Occitanie, Landes / 2013

Produits

Huile de tournesol et de colza

Opérateurs

98 fermes, 1 CUMA (presse)
1 SARL en charge de la commercialisation

Gouvernance collective

1 CUMA dédiée à la filière au cœur du dispositif de gouvernance, lieu de rencontre et de dialogue

Valeur ajoutée

Contrat de 7 ans entre la CUMA et ses adhérents. Prix plancher établi à partir des prix du marché en circuits longs, objectif de stabilité des prix

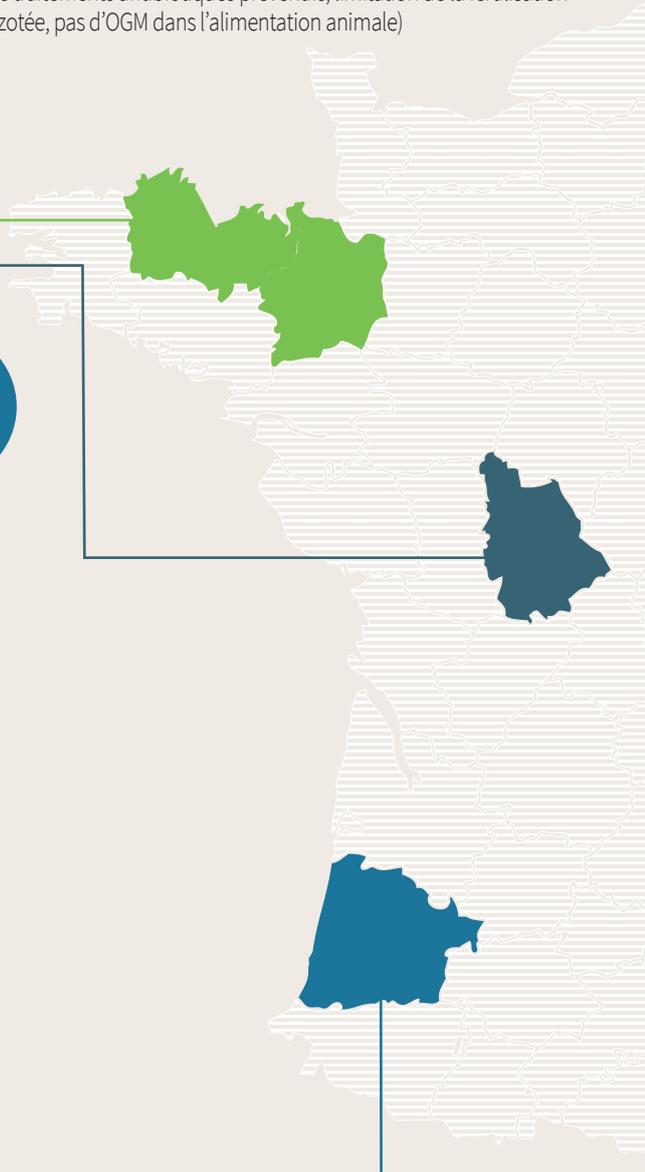
Formalisation

Cahier des charges (pas d'OGM et de variété résistante aux herbicides), labellisation bio pour 65% de la production

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Diversification dans une zone de monoproduction de maïs, production de tournesol et de colza à faible niveau d'intrants et faible besoin d'irrigation et conversions Bio

OLÉANDES





VERDELOT

Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

VERDELOT – [pas d'animateur externe permanent, divers appuis techniques]

Localisation / Année de mise en place

Ile de France, Seine et Marne / 2018

Produits

Boulangerie (blé)

Opérateurs

5 fermes réunies en association

Moulin Bourgeois,

Fournil Pain de Belledonne

Gouvernance collective

Association des producteurs, rencontre de tous les acteurs de la filière une fois par an pour définir prix et qualité

Valeur ajoutée

Contrats de 5 ans, prix minimum basé sur une analyse des coûts de production

Formalisation

Labellisation Bio & Commerce équitable (BioPartenaire) pour 100% de la production

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Développement bio dans bassin céréalier Île de France
Charte de pratiques au-delà de la bio dont des rotations longue durée



FARINE EN AGROFORESTERIE

Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

FARINE EN AGROFORESTERIE – [CIVAM]

Localisation / Année de mise en place

Ile de France, Essonne et Seine-et-Marne / 2021

Produits

Farine (blé)

Opérateurs

4 fermes - meuneries

boulangeries

Gouvernance collective

Association « Le cercle de l'arbre »

rassemble tous les opérateurs

Valeur ajoutée

Discussion autour de prix rémunérateurs pour les producteurs

Formalisation

Pas encore de cahier des charges commun, des valorisations consommateurs diverses (« blé paysan », « blé de pays »), une part en bio

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Développement de l'Agroforesterie



MÉJEANETTE

Dénomination de la filière¹ – [Accompagnement]

MÉJEANETTE – [CIVAM]

moulindeborie.com

Localisation / Année de mise en place

Occitanie, Lozère / 2015

Produits

Boulangerie et farine (blé)

Opérateurs

27 fermes réunies en GIEE,

Moulin La Borie à vent rénové

Boulangers locaux

Gouvernance collective

Association « farine du Méjean »

regroupe tous les acteurs de la filière

Valeur ajoutée

Contrat entre l'association et le moulin, prix du blé et de la farine fixés chaque année, prix supérieur au prix du marché

Formalisation

Marque « La Méjeanette » associée à un cahier des charges, avec un contrôle par SPG en cours de mise en place. Une part en labellisation Bio.

Evolution vers des pratiques agroécologiques

Engagements environnementaux (interdiction glyphosate et régulateurs de croissance, rotation des cultures).

Conversion en AB

1. Dénomination usuelle ou dans le cadre de cette étude / 2. La certification par système participatif de garantie repose sur l'évaluation par les pairs. En favorisant la mise en réseau des acteurs concernés au sein de territoires agricoles, elle s'inscrit dans une démarche de progrès. <https://www.cairn.info/revue-pour-2011-5-page-57.htm>

D'autres filières ont été associées à des temps de partage du projet sans être étudiées sur le terrain :

- **EticMontBio** (69), filière de petits fruits bio en Auvergne Rhône Alpes, Rhône, associant 6 producteurs, un atelier de transformation et un acheteur national engagé en commerce équitable avec une labellisation Bio Equitable en France.
- **Biolait** (plusieurs départements), SAS nationale regroupant 1400 élevages laitiers bio sur 74 départements français avec des partenariats labellisés de commerce équitable avec plusieurs marques. Biolait a développé un cahier des charges spécifique de production

allant au-delà du cahier des charges bio (alimentation animale origine France, pratique du pâturage minimum 250 jours/an).

- **Filière Sarrasin - Terres de sources** (35), projet en émergence avec 8 producteurs (bio et conventionnels), 2 meuneries et un galetier pour commercialisation vers restauration collective et privée, et grande distribution.
- **Camb'Adour** (40), projet en émergence de production et transformation de Chanvre. Il associe à ce stade 8 producteurs des Landes avec le projet de créer une Cuma pour transformer la production pour le secteur de la construction (fibres) et alimentaire (huile, graines).

L'étude de 6 filières a permis d'identifier 3 leviers mis en œuvre dans les filières territoriales qui sont autant de moteurs vers la transition des pratiques agricoles.



1

LES GOUVERNANCES COLLECTIVES

DES LEVIERS EFFICACES, POUR ACTIONNER UNE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE, MAIS EXIGEANTES EN COORDINATION

Les filières étudiées émergent toutes d'une implication de différents acteurs du territoire, de différents corps de métier et maillons de la filière et d'une volonté partagée de construire collectivement de nouvelles organisations. Cette implication permet une mise en commun des compétences et connaissances autour d'une chaîne de valeur. Elle permet ensuite d'exprimer et partager des constats et besoins sur les territoires concernés ainsi que des valeurs à partir desquelles les acteurs veulent s'engager.

La coordination permet également de communiquer sur les atouts et contraintes de chaque maillon, ce qui optimise la chaîne de production. Elle positionne les acteurs non plus dans un rapport de force et de négociation purement économique mais dans une écoute des contraintes des autres, dans la recherche d'un équilibre des rôles et pouvoirs et d'une approche coopérative entre acteurs. Ces discussions ont paru favorables à l'écologisation des pratiques car elles permettent de faire se rencontrer une demande pour des produits locaux et intégrant des qualités environnementales (de la part des consommateurs ou des acteurs publics locaux) et les acteurs de la chaîne, à même d'identifier des solutions équilibrées pour y parvenir. Souvent un outil collectif (atelier collectif entre producteurs pour la transformation par exemple) constitue un vecteur

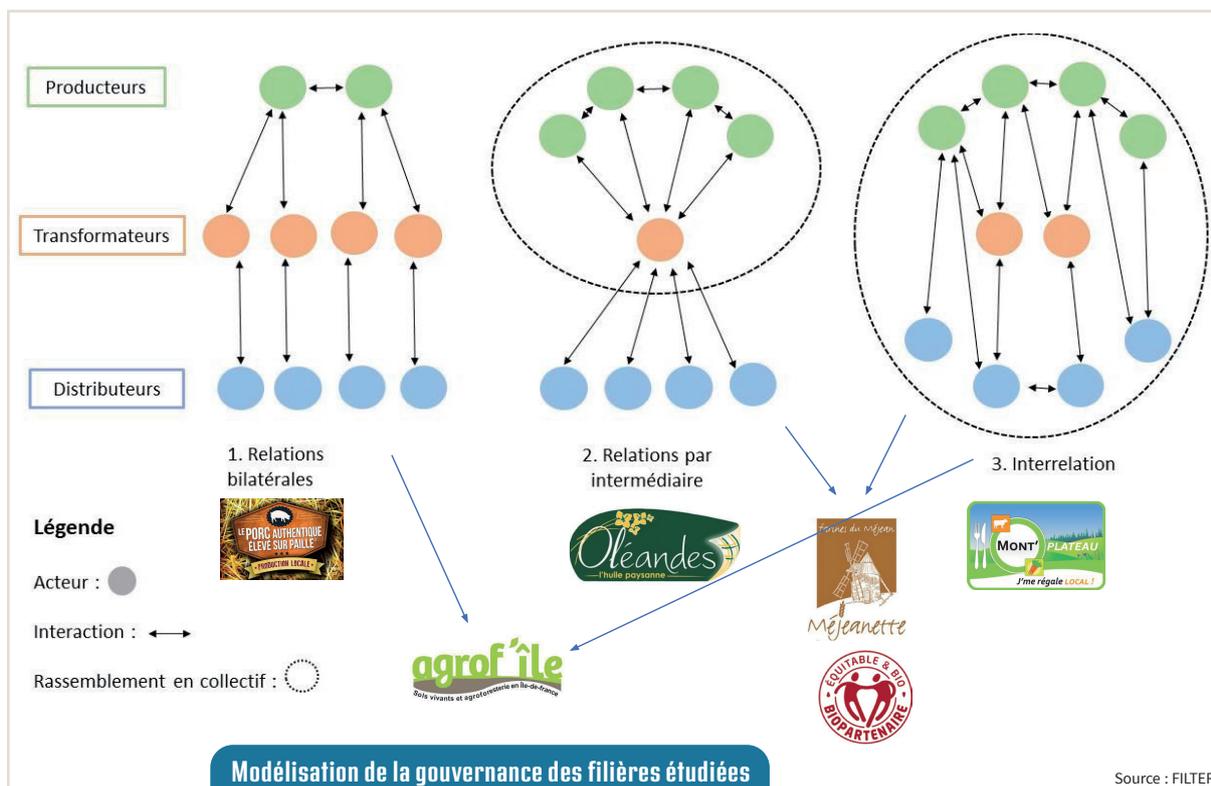


ZOOM sur quelques résultats des études de cas

- ➔ Existence d'une structure formalisée de filière dans 4 études de cas (3 associations et 1 CUMA)
- ➔ Les collectifs d'agriculteurs ont conduit des expérimentations sur l'agroécologie (essais culturels, variétaux) dans 5 filières étudiées sur 6
- ➔ Une montée en compétences des producteurs en agroécologie dans 5 cas sur 6

de rencontres et d'échanges réguliers et fait avancer la construction d'une gouvernance collective.

Les études de cas montrent que les modalités d'organisation de ces filières sont variables (schéma ci-après) selon le contexte d'émergence du projet, et selon les acteurs clés. Elles se construisent souvent de manière progressive, pragmatique et adaptative à partir des avancées ou échecs concrets du projet, avec des ajustements réguliers. Au départ des projets, la formalisation est souvent faible et se renforce progressivement (définition d'un cahier des charges, puis de règles de conduites, puis formalisation d'une organisation, etc.).



Le 1^{er} modèle repose essentiellement sur des relations bilatérales entre acteurs, qui se rassemblent autour d'une charte ou d'une marque (filière Porc Authentique). Dans le 2nd modèle, un acteur joue un rôle central de coordination entre l'amont agricole et les débouchés du marché, souvent un acteur de transformation (Huilerie dans la

filière Oléandes, meunier dans la filière Verdelot). Dans le modèle 3, tous les maillons de la filière se retrouvent au sein d'un même collectif avec une multiplicité de relations (cas de l'association Mont'Plateau dans la filière viande Montmorillon). Les filières étudiées sont souvent des situations hybrides empruntant des éléments de ces 3 modèles.





C'est en échangeant et mutualisant que se dessinent les avancées : les collectifs d'agriculteurs et agricultrices creuset d'une écologisation des pratiques

L'organisation collective entre agriculteur-rices montre de nombreux bénéfices. Elle est notamment vectrice de réassurance, de partage des risques, de mutualisation de connaissances et de cocréation de savoir (Vergote et Tanguy, 2021). Les groupes de producteurs sont donc des espaces fertiles pour les échanges, l'apprentissage de nouvelles pratiques et le désapprentissage d'anciennes.

Dans les filières territoriales étudiées, nous avons observé que ces organisations jouent un rôle central, elles permettent :

- soutien et entraide entre producteurs,
- réassurance sur l'expérimentation de nouvelles pratiques,
- une mise en commun de moyens et outils de transformation et de commercialisation,
- une mutualisation et co-création de connaissances,
- une montée en compétence,
- la construction de référentiels et cahiers des charges de production.

Une dynamique de groupe constructive est favorisée par plusieurs facteurs, notamment une connaissance préalable des acteurs, une proximité géographique, des instances de médiation assurées par les organismes d'accompagnement et une vision commune des méthodes de productions à appliquer dans la filière.

La filière oléicole dans les Landes, l'introduction de cultures à bas niveaux d'intrants et la diversification des débouchés grâce au collectif

La CUMA Adour Protéoil a été créée en 2011 par un noyau d'agriculteurs motivés pour améliorer l'autonomie alimentaire de leurs élevages de canards en produisant leurs propres tourteaux. La mise en place du collectif a permis de développer un débouché pour les huiles de colza et de tournesol, au départ vus comme des co-produits. La création de la CUMA a été le lieu de mutualisation de la presse et d'échange sur les pratiques agronomiques et la possibilité de produire du tournesol et du colza avec peu d'intrants et peu d'irrigation.

Une étude menée par l'ALPAD sur la CUMA Adour Protéoil a permis de montrer que :

- avec un IFT herbicide de 1,02 pour la culture du tournesol chez les adhérents de la CUMA, les producteurs utilisent en moyenne 43% d'herbicides en moins par rapport à la référence régionale,
- l'introduction de cultures d'oléagineux contribue à diversifier les assolements.
- 10% de la surface en agriculture biologique du département des Landes est cultivée par les adhérents.

Paroles de producteurs et productrices

« Quand vous êtes 30, ça va 30 fois plus vite, c'est la multiplication des expériences »

« Les collègues n'y croyaient pas que l'on puisse faire pousser du tournesol avec si peu d'intrants. »

« Du moment qu'il y a un groupement d'agri, ça génère des échanges et là il n'y a que du bon »

Discussion autour de quelques limites

Le fonctionnement des collectifs d'acteurs des filières et des collectifs d'agriculteurs nécessite systématiquement un travail d'animation (réunions, échanges, informations). Les études de cas montrent que ce travail n'est généralement pas intégré dans le modèle économique de la filière. Le plus souvent il est assuré par une structure d'accompagnement qui en supporte le coût en sollicitant des financements publics. Ce constat pose la question de l'appropriation du travail d'animation par les acteurs de la filière qui peuvent se reposer sur les compétences de la structure d'accompagnement (par exemple dans le cas de la filière Méjeanette). Il fait dépendre la pérennité de l'animation à l'obtention de financements publics avec pour conséquence la fragilisation de la gouvernance lorsque les financements s'arrêtent (exemple de la filière Porc authentique) et retarde la prise en considération de ce coût dans le modèle économique. L'exemple de la filière Verdolot montre un cas de figure où les acteurs de la transformation (Moulin) peuvent prendre à leur charge l'animation du dialogue. Des structures comme Biolait ou Ethic Monts Bio, qui

sont des collectifs reposant sur des dynamiques déjà anciennes, prennent également en charge financièrement le recours à des prestations d'animation ou d'accompagnement externes.

La proximité géographique est un facteur clé de fonctionnement de ces filières qui repose fortement sur la relation interpersonnelle directe et informelle. La distance géographique entre les acteurs est d'autant plus pénalisante que le nombre d'acteurs est limité, comme cela a pu être constaté dans le cas de la filière porc authentique où les éleveurs sont peu nombreux et dispersés sur le territoire breton.

Enfin, la construction de filières territoriales est un processus long nécessitant ténacité et méthode pour maintenir l'implication des acteurs, mettre à l'épreuve les choix techniques, économiques et organisationnels et adapter le projet au contexte et à ses évolutions. Par exemple, six ans ont été nécessaires au lancement de la filière Méjeanette, pour mettre en relation les acteurs, tester les capacités de production de blé panifiable, réhabiliter le moulin et recruter le meunier.



2

LA CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

REND PLUS ATTRACTIVES LES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Dans les filières territoriales étudiées, la création de valeur ajoutée est au cœur de la démarche. Produire et valoriser localement est envisagé par les acteurs avec un objectif d'assurer une rémunération aux producteurs et aux autres maillons de la filière. Les dispositifs d'élaboration des prix cherchent à prendre en compte les modes de production agroécologiques, les qualités environnementales et locales étant par ailleurs vectrices d'une communication auprès des consommateurs sur un prix final plus élevé.

Ouest). La création des collectifs permet l'accès à des accompagnements techniques et des aides financières pour renforcer cette maîtrise technique. Tout ceci participe à améliorer les résultats économiques des fermes.

➔ Les filières **mutualisent** des outils de stockage, collecte ou transformation qui permettent de garder plus de valeur ajoutée sur les fermes et de capter des subventions publiques pour ces outils qui diminuent le coût d'investissement et le niveau d'endettement des fermes.

➔ Des **accords et contrats entre maillons des filières se développent pour la construction des prix**. Selon les filières, ces accords sont plus ou moins formalisés, la labellisation commerce équitable constituant la forme d'accord la plus aboutie et contrôlée sur la construction de prix rémunérateurs entre deux parties.

Deux méthodes de construction des prix ont été observées :

– soit le prix est défini à partir des fermes et de leurs prix de revient, avec addition des autres charges dans la filière (transformation, transport, etc.),

– soit le prix est défini à partir d'une référence de prix du marché auquel est ajouté un complément. Ces accords peuvent prendre la forme de contrats sur la durée qui donnent de la visibilité aux producteurs. L'interconnaissance et la construction de confiance entre les acteurs, facilitées par la proximité géographique, est un facteur d'émergence et de réussite de ces contractualisations.



ZOOM sur quelques résultats des études de cas

- ➔ Satisfaction des producteurs sur le niveau de rémunération dans les 6 cas étudiés,
- ➔ De l'agriculture biologique dans 4 filières sur 6,
- ➔ Des IFT au maximum de 1 et en moyenne deux fois moins élevés que la référence régionale.

Plusieurs vecteurs, souvent cumulatifs, de création de valeur ont été observés :

- ➔ Les échanges collectifs permettent le **développement de modes de production plus économes et plus résilients économiquement sur les fermes** : systèmes d'élevage pâturant, maîtrise technique en bio des systèmes de rotation et du zéro labour, diversification des productions (introduction de cultures oléagineuses dans le Sud



Assurer un juste prix aux producteurs et renforcer les engagements environnementaux d'une production locale : l'expérience en commerce équitable de la filière Verdelot

En Île-de-France, bassin céréalier peu diversifié avec une forte pression phytosanitaire, l'enjeu de développer les productions d'agriculture biologique est important. L'entreprise Pain de Belledonne a cherché à localiser son approvisionnement en farine de blé bio à moins de 150 km de son fournil basé en Île-de-France. Un partenariat s'est mis en place en 2018 entre Pain de Belledonne, le Moulin Bourgeois et cinq agriculteurs réunis en association pour la fourniture de blé bio boulanger. Des contrats de cinq ans sont mis en place entre le Moulin et les agriculteurs, qui comprennent un prix minimum, calculé à partir des coûts de production. Les prix de campagne pratiqués ne peuvent pas descendre sous ce prix minimum. Les agriculteurs membres du collectif ont défini une charte de production allant au-delà du cahier des charges bio notamment sur les aspects rotation et préservation des sols. Les agriculteurs, le moulin et l'entreprise de boulangerie se rencontrent au moins une fois par an et échangent sur les enjeux de la filière (qualité, volumes, prix) pour préparer la campagne suivante. Ces rencontres régulières permettent une interconnaissance entre les acteurs qui est facteur de succès sur la durée. Les acteurs de la filière ont mis en place une labellisation de commerce équitable avec le label Biopartenaire qui assure une garantie des pratiques effectivement en place et permet une valorisation auprès des consommateurs.

Paroles d'agriculteur

« [Le contrat], c'est génial pour tout le monde, même pour le boulanger. Le fait qu'il ait une visibilité sur plusieurs années sur le prix de sa farine, c'est bien pour lui »

3

LA FORMALISATION D'ENGAGEMENTS

VIA DES CHARTES, CAHIERS DES CHARGES OU LABELS PÉRENNISE DES MODES DE PRODUCTION AGROÉCOLOGIQUES

Les filières étudiées mettent en œuvre une formalisation d'engagements, soit **basés sur des référentiels existants** (agriculture biologique, labels du commerce équitable, etc.) soit **créés** (en concertation) **spécifiquement pour cette filière**.

Concernant ces dernières, il s'agit de chartes d'engagements qui formalisent l'identité de la filière, décrivent des pratiques agricoles sur les fermes autorisées ou interdites, en incluant des pratiques obligatoires et des démarches d'amélioration, et précisent les pouvoirs décisionnels des différents acteurs de la filière. L'ensemble des filières étudiées s'inscrivent dans une démarche de transition agroécologique, cependant, la nature ou l'intensité des engagements est variable, il dépend en grande partie des valeurs et de la vision de l'agriculture des acteurs (agriculture de conservation, à bas niveaux d'intrants, agriculture biologique, etc.).

La formalisation des engagements est souvent couplée à des dispositifs de labellisation et de certification, elle permet de différencier les produits sur le marché. La contractualisation entre acteurs sécurise les relations entre maillons et garantit une **meilleure stabilité** des débouchés commerciaux et des prix face à la fluctuation des cours de marché. Cette contractualisation vient renforcer les liens souvent informels qu'entretiennent les différents acteurs. Enfin, des contrats d'approvisionnement peuvent également être formalisés (contrat de longue durée dans le cas du commerce équitable).

Toutes ces formalisations tendent à consolider les pratiques agroécologiques dans la durée, mais aussi une forme de valorisation par la revendication des modes de production auprès des consommateurs.



ZOOM sur quelques résultats des études de cas

- ➔ Engagement des acteurs dans une charte d'adhésion dans 4 filières sur 6,
- ➔ Des contrats d'approvisionnement dans 3 filières sur 6,
- ➔ Des cahiers de charges agro écologiques génériques dans 5 filières sur 6 (AB, HVE, Bleu blanc Cœur, Label Rouge, biopartenaire) et spécifique à la filière dans 4 filières sur 6 (marques créées de façon ad hoc)

La formalisation progressive des engagements : la filière Méjeanette

La filière Méjeanette valorise différentes céréales à la fois en gamme Bio et conventionnelle. Les acteurs de la filière, agriculteurs, meuniers, boulangers, sont rassemblés au sein de l'association «La farine du Méjean». Une marque «La Méjeanette» permet de commercialiser les farines sous un même cahier des charges et sous une même enseigne. A cette association multi acteurs s'ajoutent un GIEE d'agriculteurs et la SAS Doline créée pour l'activité du moulin de la Borie récemment rénové. L'Association et la SAS ont établi un contrat bipartite modulant la nature des échanges commerciaux (quantités, prix, exclusivité) ainsi qu'une clause de reversement de 2% du chiffre d'affaires de la SAS Doline à l'association La farine du Méjean pour l'utilisation de la marque La Méjeanette détenue par l'association (redevance de marque).

Extrait des engagements du cahier des charges de la marque «Méjeanette» :

- interdiction d'utiliser du glyphosate,
- interdiction d'utiliser des régulateurs de croissance,
- Interdiction de cultiver la même variété deux années de suite sur la même parcelle,
- ne pas dépasser 100 unités d'azote minéral en kg/ha/an.

Recommandations :

- Labour peu profond,
- Traitement des semences au vinaigre blanc pour éviter les caries.



Paroles d'un acteur de la filière

«Ce qui ressort des habitants du Causse, c'est de pouvoir maîtriser leur alimentation et l'objectif d'évolution des cahiers des charges, n'est pas de faire de la pub ou de mieux commercialiser. C'est plus une question de valeurs, de transparence et de compréhension au sein du groupe.»

Discussion autour de quelques limites

Le système de contrôle, qu'il soit participatif ou externe, doit être fonctionnel, sinon des pratiques non respectueuses des engagements communs se développent et peuvent fragiliser le collectif. Il est donc nécessaire de prévoir l'intégration du coût du contrôle dès le départ auprès de chaque maillon. Le système de contrôle en garantie participative (SPG) peut paraître plus abordable qu'une certification externe mais un SPG nécessite une animation qui a elle aussi un coût. Plusieurs filières étudiées voient une cohabitation de plusieurs modes de productions, en particulier Bio et non Bio. Cette cohabitation nécessite une organisation claire de valorisations et

de prix différents. Cette cohabitation est néanmoins intéressante en matière d'apprentissages collectifs et permet d'accompagner des conversions Bio.

La formalisation s'organise parfois au début de la structuration de la filière et plus souvent «en chemin» après une période de fonctionnement plus informelle du collectif. Formaliser, cela revient à fixer des règles explicites, ce qui peut tendre à rigidifier le fonctionnement de la filière mais cela permet aussi de sécuriser des modes de conduite pour réagir à un contexte changeant (par exemple fixer les règles sur quand et comment modifier les prix pour répondre à l'inflation des coûts d'énergie).

CONCLUSION

3. voir projet CECAFITER
-Chambre Régionale
d'Agriculture de Bourgogne
- Franche-Comté (<https://bourgognefranche.comte.chambres-agriculture.fr/territoires-environnement/valorisation-des-ressources-locales/filières-territorialisées/>)

Ces premiers travaux confirment l'intérêt de considérer le développement et l'accompagnement de filières territoriales comme un enjeu fort de la transition de l'agriculture et de l'alimentation française. Ces filières peuvent être de dimensions diverses, elles sont loin d'être des opportunités anecdotiques de marché. À titre d'illustration, le tiers des fermes de la région Bourgogne-Franche-Comté valoriseraient des produits via des filières territoriales (d'après l'étude CECAFITER³).

Chaque filière a son originalité du fait de ses interactions locales spécifiques, il n'existe pas une seule manière de structurer des filières à l'échelle d'un territoire, les acteurs peuvent adopter des choix différents selon leurs contextes.

Dans tous les cas, nous observons une dimension collective, tant du côté des producteurs et productrices que de leurs interactions avec les différents maillons des filières. Et ces collectifs se dotent de règles de fonctionnement, qui se formalisent au fur et à mesure de l'avancée des projets.

Nos travaux ont permis d'identifier trois dimensions essentielles dans leur structuration, **la gouvernance collective, la création de valeur ajoutée et sa répartition dans la filière, et la formalisation des engagements**. Toutes les filières étudiées combinent de façon plus ou moins avancées ces trois éléments. Nous identifions clairement que c'est la combinaison de ces trois aspects qui permet d'apporter des contributions positives à la transition écologique des modes de production.



LES PARTENAIRES DU PROGRAMME FILTER ONT LA PAROLE

Des collectifs de producteurs apprenants



Les Civam ont pour vocation d'accompagner des ruraux, vers des systèmes de production agroécologiques à bas intrants, des circuits de mise en marché, la création d'activités ou d'autres dynamiques locales de changement en milieu rural. Ils procèdent le plus souvent en facilitant l'échange d'expériences entre personnes, en organisant la coopération entre membres d'un collectif. L'accompagnement Civam repose sur les principes de l'éducation populaire, dans une approche collective et parfois individuelle, en associant ces deux formes si besoin, c'est un réseau qui propose des ressources et des formes d'apprentissage au métier, en particulier pertinentes pour accompagner les transitions agricoles.

Les groupes Civam privilégient les méthodes basées sur le partage d'expériences entre pairs et/ou la résolution collective des problèmes. « *Le groupe détient une (bonne) part des réponses aux*

questions que se posent ses membres » : tel est le précepte autour duquel se structure l'approche collective dans les Civam. La dimension collective est à la base de chaque groupe Civam.

Dans un groupe assemblé autour d'un but commun, la diversité des savoirs, des expériences et des avancées en son sein devient une richesse, chacun s'inspirant de ce qu'il voit et décidant des changements qu'il adopte ou adapte chez lui.

Pour les questions qui ne trouvent pas réponse au sein du groupe, il arrive que celui-ci fasse appel à des compétences extérieures, soit en rencontrant un autre groupe plus avancé dans le domaine, soit en sollicitant l'intervention d'un expert de son choix. Si cette question est commune à plusieurs groupes, il arrive qu'elle se transforme en question à la recherche, puis en projet de recherche ou recherche-action. C'est le cas du projet FILTER.

La labellisation en commerce équitable, garantir la démarche de juste prix aux producteurs et communiquer auprès des consommateurs

Le commerce équitable est défini dans la loi française à travers sept engagements (loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire) :

- ➔ des prix rémunérateurs pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée ;
- ➔ un partenariat commercial pluriannuel entre les producteurs et les acheteurs ;
- ➔ le versement d'un montant supplémentaire pour financer des projets collectifs ;
- ➔ le renforcement des organisations de producteurs avec une gouvernance démocratique ;
- ➔ la transparence et la traçabilité des filières ;
- ➔ la sensibilisation des consommateurs à des modes de production socialement et écologiquement durables ;
- ➔ la valorisation des modes de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie.

Développé au départ pour des filières internationales Nord Sud, le commerce équitable s'est développé sur des filières agricoles françaises depuis les années 2010. Il s'agit d'un engagement volon-

taire des acteurs d'une filière, avec en particulier des engagements forts des acteurs de l'aval (contractualisation, prix minimum, paiement d'une prime supplémentaire).

Sept labels permettent aujourd'hui de garantir ces engagements avec des dispositifs de contrôle des différents maillons de la filière et d'apposer un logo de communication sur les produits.

Engager une filière territoriale dans une labellisation de commerce équitable permet de mettre en place une formalisation, une garantie aux différents maillons et de proposer un signe de reconnaissance pour les consommateurs. Cela permet aussi de bénéficier des méthodes formalisées par les labels de commerce équitable, via le cumul d'expériences sur de nombreuses filières, de définition de prix de revient à l'échelle des fermes, pour des pratiques agroécologiques, du passage de ce prix individuel à une négociation entre différents opérateurs, dans le respect de l'interdiction des ententes, et d'élaboration de contrats. Plusieurs études ont pointé que la formalisation d'engagements de commerce équitable constitue un levier important pour l'adoption et la pérennisation dans le temps de pratiques agroécologiques sur les fermes.

La gestion collective d'outils



Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (cuma) ont été créées à l'issue du 2^e conflit mondial en facilitant l'accès collectif des agriculteurs aux agroéquipements dans le contexte de modernisation de l'agriculture française. On dénombre aujourd'hui plus de 11 000 cuma, représentant un agriculteur sur deux. Les adhérents de cuma, en mutualisant leurs outils de travail, réduisent leurs charges de mécanisation tout en ayant accès à une grande diversité de matériel. Au-delà de cette « gestion collective d'outils », les cuma sont également des lieux d'échange qui facilitent les évolutions de pratiques (on

note ces dernières années une réduction des acquisitions de pulvérisateurs au bénéfice de matériel de désherbage mécanique) et où se raisonnent en groupe les chantiers de semis, de récolte... qui peuvent aller jusqu'à l'assolement en commun. Ces espaces de réflexion collective réduisent la prise de risque dans l'évolution des pratiques et accélèrent l'insertion des adhérents dans la transition agroécologique. Une étude en cours menée par l'institut agro et l'université de Rennes met en évidence que la densité de cuma dans un territoire est corrélée à la baisse d'usage de produits phytosanitaires dans ce territoire.



Béa Uhart / Réseau des Civam



ANNEXES

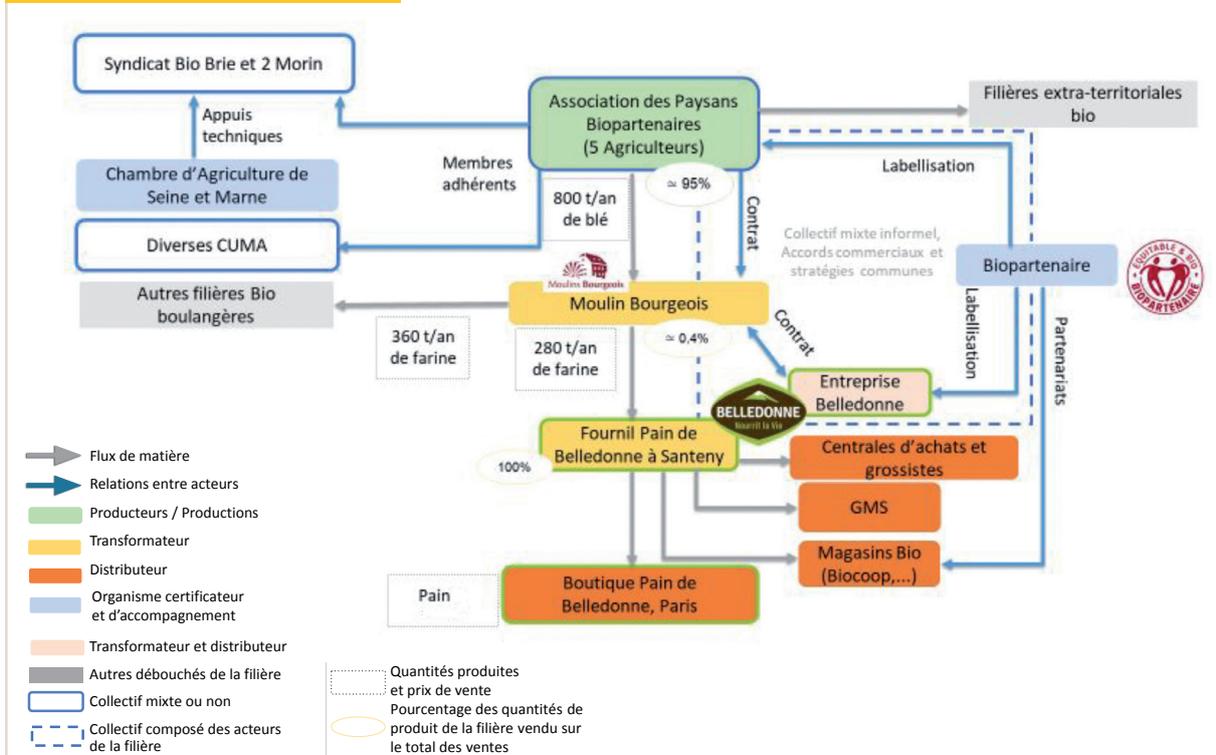
FICHES DESCRIPTIVES DES FILIÈRES ANALYSÉES

FILIÈRE FARINE ÉQUITABLE ET BIO EN ÎLE-DE-FRANCE

CARTE D'IDENTITÉ

TERRITOIRE : Île-de-France, récolte et distribution dans un rayon de moins de 150 km autour du moulin.
CONTEXTE : Territoire spécialisé dans la culture céréalière et présentant des taux de pollution aux produits phytosanitaires importants (moyenne IFT de 6.6 en Île de France pour une moyenne nationale de 5 en France pour le blé tendre).
PRODUCTION : 5 exploitations agricoles regroupées en association des paysans Biopartenaire de Verdélot : le Moulin Bourgeois, 1 fournil, Entreprise Pain de Belledonne (transformateur et distributeur) 800t de blé tendre/an.
PRATIQUES : agriculture 100% biologique avec une recherche sur la performance technique et des rotations longues.
ANCIENNETÉ : 6 ans (2016).

SCHÉMA DE LA FILIÈRE



FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

Les acteurs de la filière sont engagés dans les valeurs de la Bio, du commerce équitable et du local. Cela facilite la mise en place d'une stratégie commune tournée vers des pratiques en accord avec ces valeurs. Un équilibre des pouvoirs de négociation est en partie permis par des réunions en collectifs mixtes d'acteurs tous les ans où sont discutées les contraintes de chacun (coût de production, évolution des récoltes, etc.) et leurs attentes en termes de qualité, revenus, ... Une animation est réalisée en grande partie par le moulin bourgeois faisant

intermédiaire entre l'amont et l'aval de la filière. Il est le point de rassemblement de tous les acteurs et dispose d'outils humains, techniques et d'un réseau de partenaires (magasins bio, ...) leviers du développement de la filière. Les agriculteurs sont organisés en association (Association des paysans Biopartenaire de Verdélot) ce qui leur permet de partager leurs connaissances, leurs appréhensions vis-à-vis du marché et de la filière qu'ils font remonter collectivement lors des réunions avec les partenaires en aval (Moulin bourgeois, Biopartenaire, ...).

L'association Biopartenaire apporte un appui juridique en formalisant les relations entre les acteurs par des contrats bi-partites pluriannuels apportant un cadre sécurisant pour chaque maillon. Le faible nombre de personnes impliquées dans la gouvernance de la filière (moins d'une dizaine), facilite les relations et échanges réguliers entre chaque membre.



Un commercial du Moulin Bourgeois

« J'ai pas l'impression d'être remis en question et ça c'est super agréable dans du commerce, l'année prochaine on se pose pas la question, on les a comme clients (Pain de Belledonne). »

CONTRAT ENTRE CHAQUE AGRICULTEUR ET LE MOULIN BOURGEOIS

- Engagement sur 5 ans ;
- volumes prévisionnels ;
- **prix plancher/prix plafond** ;
- critères de détermination du prix (Évolution des coûts de production) ;
- clause d'achat en cas de marché saturé, (des solutions doivent être cherchées en commun) ;
- modalité de livraison et délais de paiement ;
- utilisation du fond de développement ;
- engagement à la transmission d'informations entre les deux parties ;
- modalité de résiliation de contrat.



Un agriculteur membre de l'association des paysans BP de Verdelot

« Aujourd'hui on a une rémunération qui équivaut à notre travail, donc voilà, tout le monde est content. »

RÉPARTITION DE LA VALEUR ET CONSTRUCTION DES PRIX

Tous les membres de la filière témoignent être **satisfaits de leur rémunération** et perçoivent la labellisation Biopartenaire comme un moyen de **valoriser leur production et leurs méthodes de commercialisation** avec Moulin Bourgeois. Le prix d'achat est sécurisé car devant se positionner entre un prix plancher calculé sur coûts de production et un prix plafond visant à éviter les spéculations. Le prix réel est discuté chaque année, entre ces deux références selon l'évolution du marché (« cours du petit meunier » et attentes consommateurs). Le prix plancher peut

évoluer si les charges des fermes augmentent.

Conformément aux piliers du commerce équitable, un **fonds de développement** représentant 1% du chiffre d'affaires annuel de la vente de farine est mis à disposition de l'organisation de producteurs. Ce fonds peut notamment financer des projets de développement de la filière. L'association des paysans Biopartenaire de Verdelot avait des pistes de réflexion comme l'amélioration de la communication auprès des consommateurs sur l'aspect local et bio équitable ou l'investissement dans des outils partagés.

CONDITIONS D'ADHÉSION

CHARTRE DE L'ASSOCIATION PAYSANS BIOPARTENAIRES DE VERDELOT

- Exploitation en AB depuis au moins 7 ans ;
- rotation longue à base de luzerne ou de prairies permanentes ;
- pas de cultures hors sol ou de serres chauffées ;
- pratiques favorables à la biodiversité des sols (intercultures, luttés biologiques) ;
- partenariat avec des apiculteurs locaux ;
- disposer d'infrastructures de stockage.

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Les membres de l'association des Paysans Biopartenaire de Verdelot sont des producteurs engagés dans l'agriculture biologique depuis de nombreuses années (entre 15 et 20 ans). Ils ont au fil des années mené de **nombreuses expérimentations** afin d'améliorer leurs pratiques. C'est avec l'envie de valoriser cet

engagement de longue date et leur expérience ils ont créé **une charte d'adhésion** à l'association. Les motivations à l'adoption de ces pratiques sont multiples : envie de gagner en technique, amélioration de la démarche environnementale, rejet des produits phytosanitaires pour leurs effets sur la santé humaine.

IFT : Absence de traitements.

AZOTE : Rotations longues construites autour de l'apport d'azote par des légumineuses.

BIODIVERSITÉ CULTIVÉE : Rotations longues, plusieurs variétés de blé cultivées séparément ou en mélange.

BIODIVERSITÉ SAUVAGE : Peu d'infrastructures agroécologiques.

PARTAGE DES CONNAISSANCES DANS LE COLLECTIF : groupe d'échange entre agriculteurs bio extérieurs à la filière (Syndicat Brie et deux Morin), liens d'entraide et familiaux.

SANTÉ DES SOLS : intercultures, réflexion pour diminuer le travail du sol.

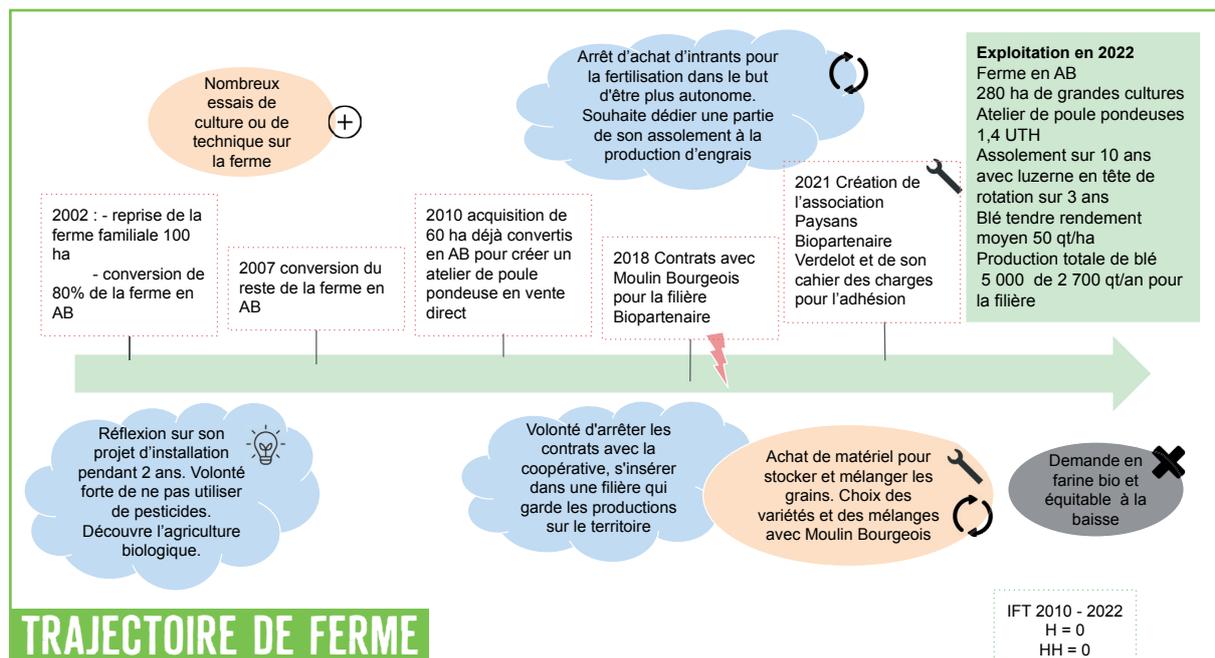
ANCRAGE TERRITORIAL : bassin céréalier, volonté de garder leurs productions localement, volonté d'étendre la bio sur le territoire, lien avec Paris pour la commercialisation.

CHANGEMENTS LIÉS À L'ENGAGEMENT DANS LA FILIÈRE : stockage, gestion des mélanges, variétés de blé cultivés discutés avec le moulin.

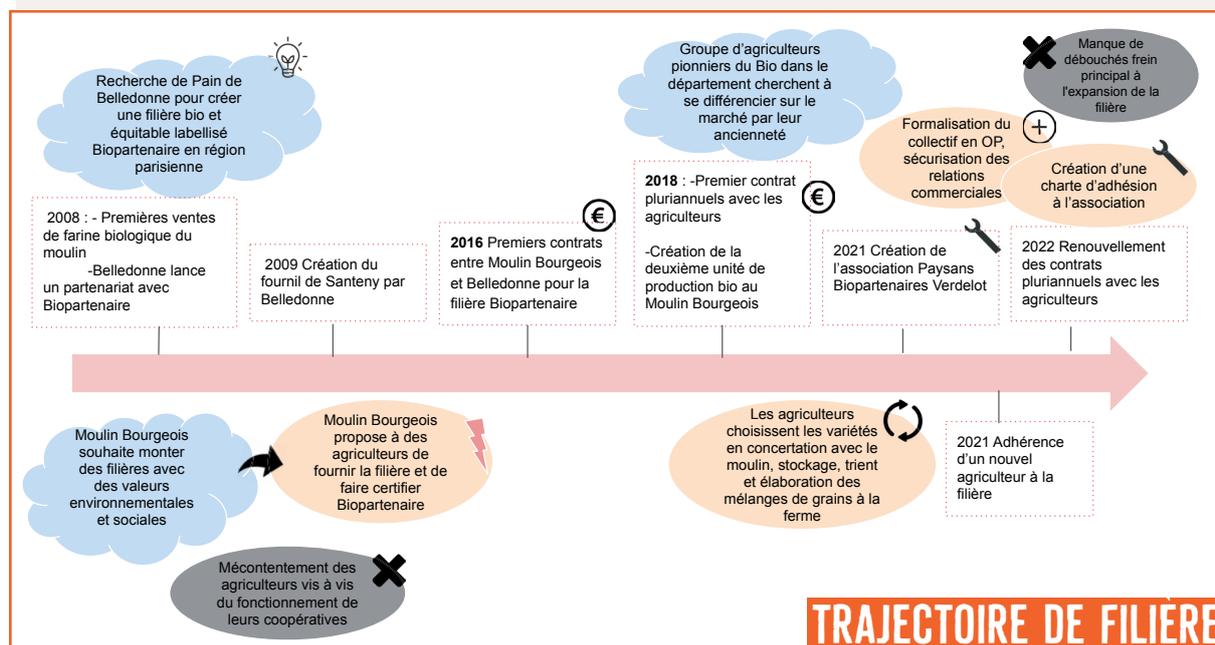


Un agriculteur membre de l'association des paysans Biopartenaire de Verdolot

« Je préfère faire quelques quintaux de moins mais avec un système beaucoup plus vertueux dans une logique d'autonomie. notre travail, donc voilà, tout le monde est content. »



- Évènement
- Conséquence des décisions de filière
- Réflexion/Propective/Stratégie
- Idee innovante
- Frein/ Verrou
- Aspect décisif dans le développement de la filière
- Outil
- Point fort
- Aspect économique ou financier
- Changement dans les pratiques ou le travail des acteurs
- Accompagnants
- FDCUMA
- ALPAD
- Agrobiomasse (BE)
- Directeur huilerie





FREINS ET VERROUS

- Débouchés en Bio et équitable limités ;
- filière qui se cantonne à un marché de niche et n'est pas dans une dynamique d'expansion ;
- une notoriété du label et du commerce équitable à renforcer ;
- difficultés de stockage et de triage des blés.

Les producteurs ont beaucoup gagné en technique grâce au collectif de producteur Bio Brie et 2 Morins animé par un technicien de la chambre d'agriculture. Ce collectif permet des rencontres et des échanges sur des groupes Whats'App sur les pratiques culturales de chacun. La préexistence de relations (amicales et familiales) entre les acteurs de la filière a contribué à l'émergence de celle-ci. Néanmoins, l'expansion de la filière est aujourd'hui bloquée par le manque de débouchés en Bio et équitable. Certains producteurs souhaiteraient renforcer la communication sur le label et le caractère territorial et bio des produits finis.



Un commercial du Moulin Bourgeois

« Ils (les agriculteurs membres de l'association) veulent des retours sur les résultats de l'année pour le choix des variétés de l'an prochain alors que quand on travaille avec une coopérative, c'est elle qui fait le boulot. Alors oui c'est beaucoup plus de boulot mais c'est intéressant, c'est bien d'être au contact des agriculteurs et de connaître vraiment l'amont de nos métiers. »

La filière a émergé par l'initiative conjointe de Moulin Bourgeois de Pain de Belledonne et des producteurs. D'une part, Moulin Bourgeois et Pain de Belledonne qui souhaitaient s'ouvrir à un marché plus vertueux et labellisé Biopartenaire dans une démarche de relocalisation. D'autre part, les producteurs étaient déçus de la gestion logistique et financière de la Coopérative bio dont ils étaient adhérents. La bonne entente entre les producteurs et le Moulin Bourgeois a été un levier important dans la structuration de la filière. Concernant la pérennité de la filière, le label Biopartenaire impose aux organisations de producteurs une démarche d'amélioration continue contrôlée par un système interne et des audits externes. La filière apparaît aujourd'hui comme solide, fonctionnelle et autonome.

LEVIERS

- Bonne entente entre les acteurs et des rencontres régulières entre pairs et maillons ;
- un cadre contractuel sécurisant et non contraignant ;
- un collectif d'agriculteurs motivés et engagés dans la filière ;
- des agriculteurs très performants dans la technique et la BIO ;
- chaque acteur apporte une compétence spécifique au bénéfice de toute la filière :
 - Biopartenaire : contrats et certification
 - Moulin Bourgeois : réseau pour les débouchés bio et équitables
 - Pain de Belledonne : retour sur les qualités des farines, débouchés bio et équitable.

Bibliographie

Blé tendre : IFT régionaux en France 2017. Statista [en ligne]. [Consulté le 26 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/statistiques/496506/ift-moyen-regional-ble-tendre-france/>

ENJEUX ET PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE

- Assurer l'écoulement des volumes ;
- pérenniser les relations commerciales ;
- assurer la reprise des fermes engagées.

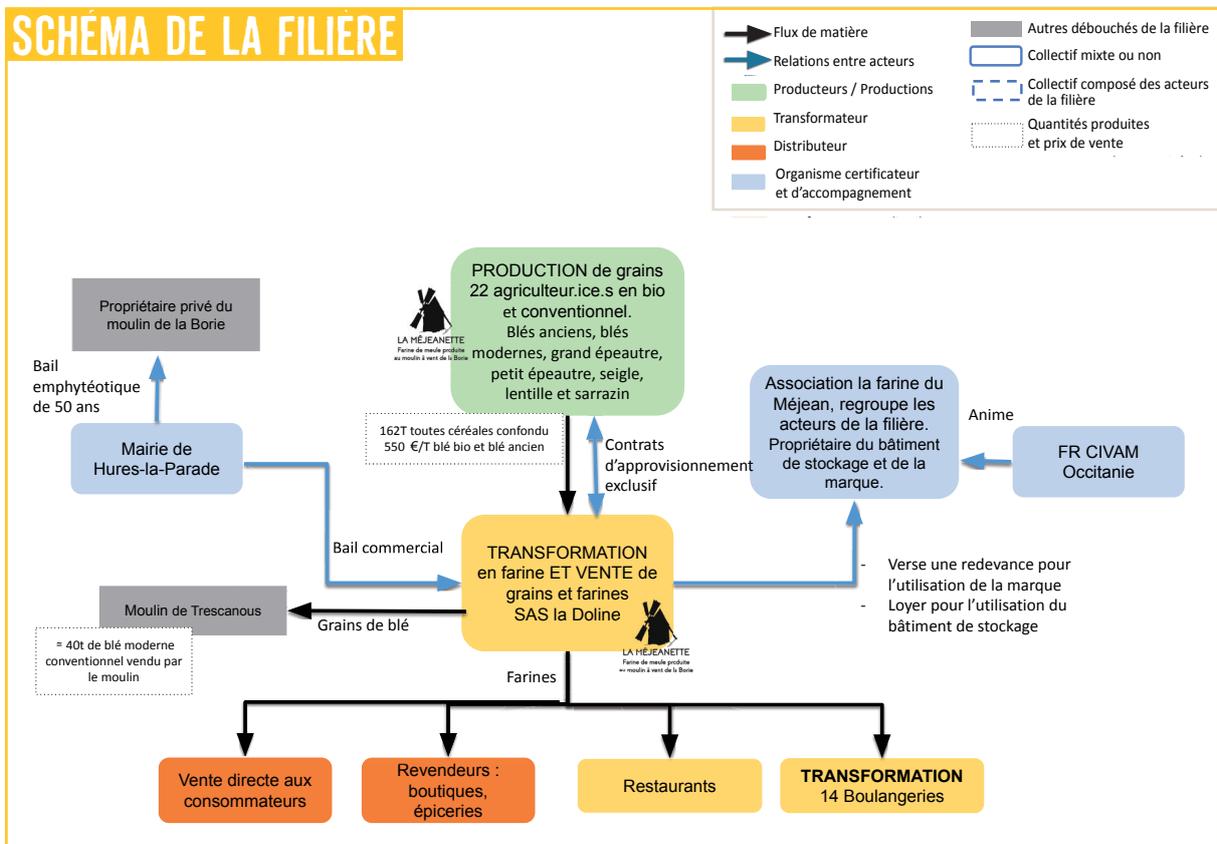


FILIÈRE FARINES MÉJEANETTE

CARTE D'IDENTITE

TERRITOIRE : plateau du Causse Méjean en Lozère (48) enclavé à faible densité démographique 2 hab/km² avec des enjeux de maintien de la population et de l'attractivité.
CONTEXTE : Étant considéré comme l'ancien grenier à céréales de la Lozère, ce territoire dispose d'un patrimoine bâti de 5 moulins à vent datant du 19^e siècle.
ACTEURS : 13 agriculteurs bio et 14 en conventionnel en 2022
PRODUCTION : céréales panifiables blé, grand épeautre, petit épeautre, seigle, sarrasin sur meule de pierre avec une gamme biologique et conventionnelle. Récolte 2020 : 120 t de céréales ont été produites et 80 t de farine. La farine est ensuite commercialisée 90% en Lozère.
ANCIENNETÉ : 2014.

SCHEMA DE LA FILIERE



FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

La filière propose différentes céréales à la fois en gamme Bio et conventionnelle. Les acteurs de la filière sont rassemblés sous l'association « La farine du Méjean » regroupant agriculteurs, meuniers et boulangers. Une marque « La Méjeanette » permet de commercialiser les farines sous un même cahier des charges et sous une même enseigne. A cette association multi acteurs s'ajoutent un GIEE d'agriculteurs et la SAS Doline créée pour l'activité du moulin de la Borie récemment rénové. Ce moulin est chargé des moutures,

mais aussi de visites d'ordre touristique. L'association et la SAS ont établi un contrat bipartite modulant la nature des échanges commerciaux (quantités, prix, exclusivité) ainsi qu'une clause de reversement de 2% du chiffre d'affaires de la SAS doline à l'association la farine du Méjean pour l'utilisation de la marque Méjeanette détenue par l'association (redevance de marque). Il n'existe pas de contrats entre la SAS et les boulangers et distributeurs qui décident indépendamment du prix de vente au consommateur.

La mairie de Hures-la-Parade contribue au fonctionnement de la filière par la signature d'un bail emphytéotique de 50 ans avec les propriétaires privés du moulin, ainsi que d'un bail commercial avec la SAS de la doline. La FRCIVAM Occitanie a également accompagné l'émergence de la filière par différentes contributions : étude de faisabilité, animation du partenariat entre acteurs, organisation de formations, contribution aux changements de pratiques des agriculteurs et meuniers. En 2022, une animatrice y consacre 1 jour et demi par semaine. En plus des CIVAM, le projet a bénéficié d'un appui d'un grand nombre d'organismes locaux.

La filière est gouvernée de manière participative et par vote (qui pour dans la plupart des cas s'opère par consensus). Les réunions de l'association des farines du Méjean s'opèrent tous le 2 ou 3 mois en plus d'une assemblée générale annuelle. La structuration d'une filière passe par la prise en compte de l'intérêt du collectif et du bon fonctionnement d'un groupe ancré au sein d'un territoire. L'aspect social est ainsi très important pour les acteurs que cela soit sur l'aspect interconnaissance des acteurs du territoire, relocalisation des productions de la consommation ou promotion de la ruralité du Causse Méjean. Les habitants consommateurs ont d'ailleurs été sollicités pour participer aux réunions de l'association des farines du Méjean même s'ils n'y sont plus présents aujourd'hui. Le président initial remplacé en mars 2022 fut également très moteur dans la filière.



« La force du dialogue et de l'échange entre les acteurs a été un véritable vecteur de la réussite du projet selon un acteur de la filière. »

cité par T. Vezolle 2021

INSTITUTIONS AYANT CONTRIBUÉ AU PROJET DE FILIÈRE

- **Syndicat mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses** : appui à l'émergence du projet, maître d'ouvrage et prestation d'animation ;
- **Parc national des Cévennes** : réalisation du visuel pour la marque « Méjeanette » ;
- **Commune de Hures-la-Parade** : portage des travaux de la restauration du moulin et investissement politique important de l'équipe municipale pour la réalisation du projet ;
- **DRAAF Occitanie** : financement du GIEE.



« Ce qui ressort des habitants du Causse, c'est de pouvoir maîtriser leur alimentation et l'objectif d'évolution des cahiers des charges, ce n'est pas de faire de la pub ou de mieux commercialiser. C'est plus une question de valeurs et de transparence et de compréhension au sein du groupe. »

cité par T. Vezolle 2021



« (Le projet) Nous a fait nous rencontrer. Le volet social est vraiment intéressant. »

cité par T. Vezolle 2021

RÉPARTITION DE LA VALEUR ET CONSTRUCTION DES PRIX

Les prix au quintal de céréales bio et conventionnelles sont décidés chaque année, après la récolte. Le conseil d'administration de l'association la farine du Méjean valide la grille de prix des céréales et de la farine à partir des propositions du meunier de la Borie. Le prix est ainsi unique entre tous les adhérents selon la nature de leurs cultures. Le prix de la farine vendu par le moulin est fixe (ex: 1,90€ le sachet de 1kg de blé conventionnel). L'association se finance grâce aux cotisations des adhérents (20€/an qui se transforment en 30€/an pour 2023), aux subventions et à la cotisation de la SAS Doline à 2% de son CA pour l'utilisation

de la marque. Elle encaisse également le loyer du bâtiment de stockage, payé par la SAS la doline. En plus de la vente de farine, l'activité touristique de visite du moulin de la SAS Doline représente entre 10 et 15% de son chiffre d'affaires. Les recettes de l'association lui permettent d'investir dans des projets : installation d'infrastructures de stockage, frais de gestion comptable, organisation d'événements communiquant sur la marque. Autre que la valeur économique, la FT aura permis de créer deux emplois de Meunier et de guide touristique, deux associations, une SAS et aura permis de rénover un patrimoine bâti historique.

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES DE LA MARQUE MÉJEANETTE

- Interdiction d'utiliser du glyphosate ;
- interdiction d'utiliser des régulateurs de croissance ;
- Interdiction d'utiliser de cultiver la même variété deux années de suite sur la même parcelle ;
- ne pas dépasser 100 unité d'Azote minéral en kg/ha/an.

Recommandations

- Labour peu profond ;
- traitement des semences au vinaigre blanc pour éviter les caries.

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

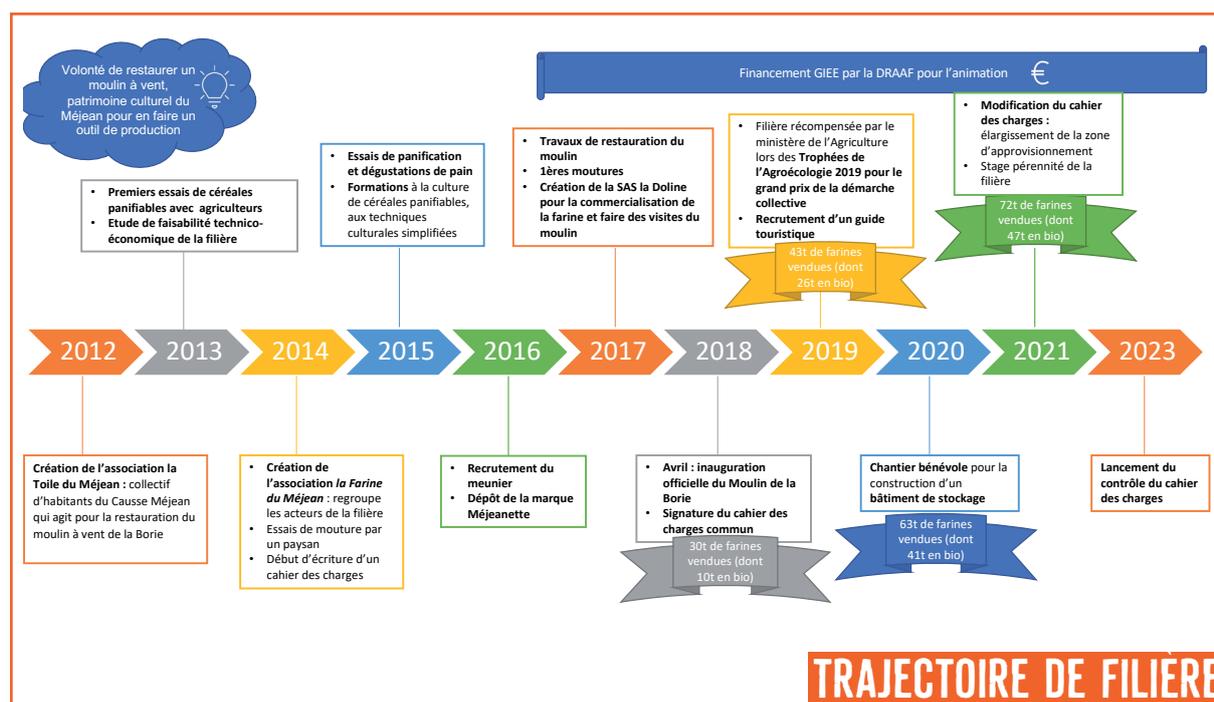
Les pratiques sont tenues de s'aligner sur le cahier des charges de la marque Méjeanette qui contient des onglets : interdictions, obligations et recommandations auprès des agriculteurs. Celui-ci a été retravaillé récemment (2021) par un groupe de travail « cahier des charges » de l'association.

De ce fait, la FT répond donc à plusieurs principes de l'agroécologie :

- limitation des intrants ;
- diversification ;
- synergie des ateliers agricoles avec l'utilisation du son pour l'alimentation animale et intégration des céréales dans une rotation avec des prairies pour les fourrages ;

- préserver la santé des sols ;
- moulin à vent avec assistance moteur électrique hybride s'inscrivant dans une logique d'économie d'énergie.

Sur la question : « est-ce que la filière a encouragé les changements de pratique ? », la réponse demeure mitigée même si l'étude de T. Vezolle (2021) révèle que des acteurs sont convaincus que la filière a permis une évolution des pratiques de certains agriculteurs notamment sur la gestion des adventices et a contribué à la conversion bio de 2 fermes. D'autres sont plus mitigés car doivent arrêter le glyphosate et avoir recours à plus forte mécanisation et donc une plus grande utilisation de carburant.



FREINS ET VERROUS

- Des produits difficiles à travailler et un outil (le moulin) dont l'utilisation est peu ergonomique (pénibilité du travail) et requiert de nombreuses compétences ;
- conditions pédoclimatiques difficiles.

Au moment de l'émergence de la filière, les acteurs ont connu des divergences, notamment entre les agriculteurs bio et conventionnels. C'est la création de deux gammes distinctes qui a permis de maintenir une cohésion au sein de l'association avec pour objectif global : « Faire vivre le Causse ». Depuis, plusieurs conversions bio on pu être observées dans la filière avec des agriculteurs passant d'une gamme à une autre.



« Cet élan de solidarité, les gens ici sont derrière vous quand vous faites un projet. Ils vous soutiennent, vous aident, c'est assez exceptionnel. »

cité par T. Vezolle 2021



« C'est plus que de la farine et du pain, c'est une aventure humaine qui pousse à l'émotion. »

cité par T. Vezolle 2021

LEVIERS

- Les acteurs sont parvenus à se rassembler autour de valeurs et d'un outil faisant la raison d'être du collectif : « Pour réussir un tel projet, il faut identifier un objet qui rassemble. Ici, c'est le moulin et l'identité caussearde » ;
- trouver l'objet, c'est trouver le moteur ! » article massif central magazine ;
- appui des institutions politiques locales ;
- transparence et interconnaissances des acteurs, événements rassembleurs ;
- dimension touristique qui ajoute un complément ;
- accompagnement technique de la FRCIVAM ;
- renouvellement des personnes moteurs récemment permis par l'élection d'un nouveau président et d'un meunier reprenneur de l'activité au moulin.



ENJEUX ET PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE

- Renforcement de la communication sur les engagements environnementaux de la Méjeanette ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle du cahier des charges (vote en faveur d'un contrôle externe) ;
- parvenir à devenir autonome sur l'animation ou parvenir à payer l'animatrice.

Bibliographie

VEZOLLE, Théophile, 2021. Etude de l'évolution d'une filière territoriale dans ne perspective de prérennisation : La filière Méjeanette Farines du Causse Méjean. Mémoire. AgroCampus Ouest

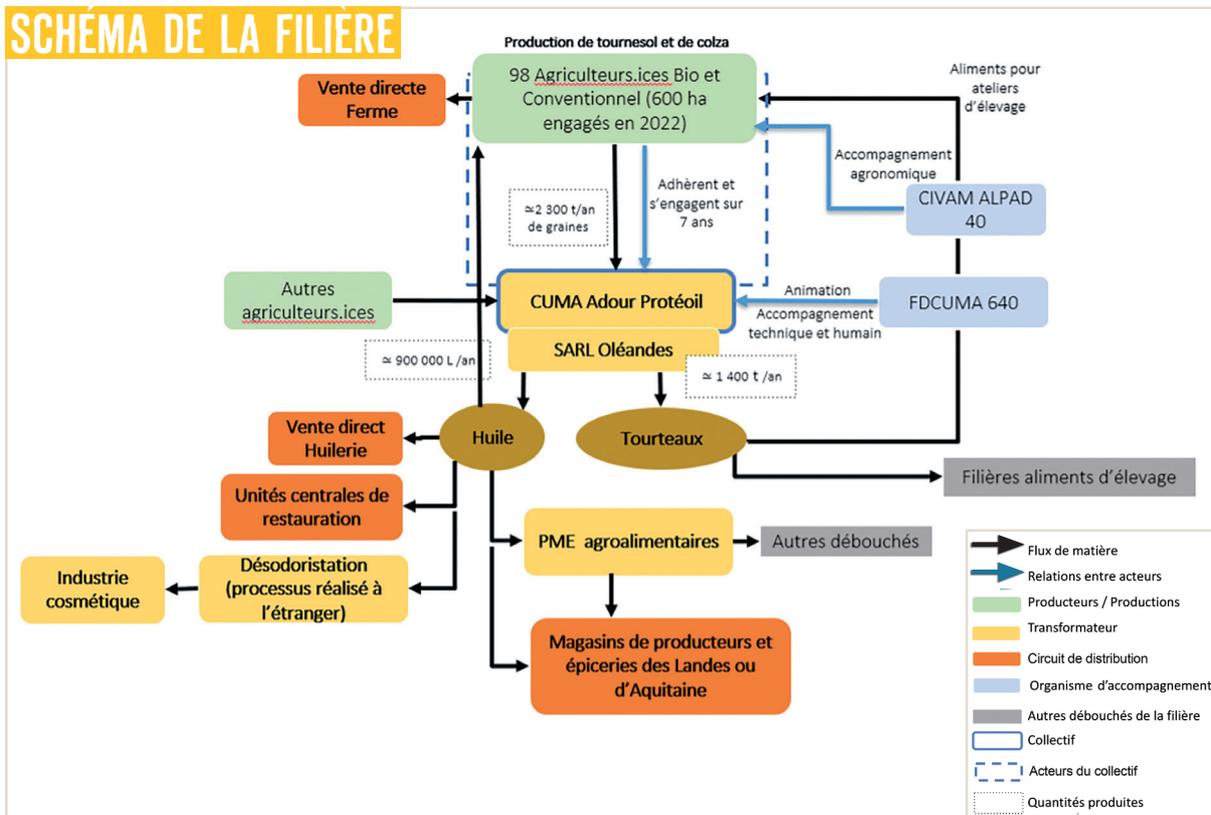


FILIÈRE OLÉICOLE DES LANDES

CARTE D'IDENTITÉ

TERRITOIRE : Landes (40).
CONTEXTE : Territoire spécialisé dans la culture monospécifique de maïs avec un monopôle des débouchés commerciaux détenu par quelques coopératives.
ACTEURS : 13 agriculteurs bio et 14 en conventionnel en 2022.
PRODUCTION : 98 exploitations agricoles et 600 ha dédiés à la production pour l'huilerie, 1 CUMA Adour Protéoil, 900 000 l d'huile de tournesol et de colza par an.
PRATIQUES : Culture de diversification.
ANCIENNETÉ : 2011.

SCHEMA DE LA FILIERE



FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

La CUMA Adour Protéoil a été créée en 2011 par un noyau d'agriculteurs motivés à gagner en autonomie alimentaire pour leurs élevages de canard et en bio carburant. Lors du montage du projet, le choix de créer l'atelier en CUMA s'est fait pour plusieurs raisons comme : l'accès à des financements ou faire de la presse un outil partagé. De plus, la FDCUMA 640 a fortement contribué à l'émergence de ce projet. Afin de commercialiser les produits, une SARL a été montée en parallèle. Une assemblée générale est organisée une fois par an avec tous les producteurs

adhérents. Le conseil d'administration, composé de 6 agriculteurs, se réunit une fois par mois avec les salariés de l'huilerie et un animateur de la FDCUMA 640. Les agriculteurs sont donc propriétaires de l'outil de production. La SARL emploie aujourd'hui quatre personnes à temps plein pour la production, et une personne de la FDCUMA pour la gestion comptable et administrative à temps partiel. La SARL Protéoil joue un rôle de connectivité entre les adhérents agriculteurs en amont et les différents débouchés en aval. Elle s'efforce de créer un équilibre

entre l'offre et la demande, mais aussi entre les contraintes de production et de marché sans perdre la stratégie de rester aux services des agriculteurs et de leur autonomie.



Agriculteur adhérent à la CUMA

«Aujourd'hui c'est une CUMA qui tourne bien.»

CONTENU DU CONTRAT ENTRE LES PRODUCTEURS ET LA CUMA

- Engagement sur **7 ans** ;
- volumes prévisionnels ;
- des prix stabilisés ;
- l'absence de semences OGM et résistantes aux herbicides ;
- pénalités financières en cas de non livraison des récoltes.

Engagements sur la qualité sanitaire des récoltes :

- humidité des graines maximum 9% ;
- taux d'impuretés maximum de 11%.



Agriculteur membre de la CUMA

«Plus on arrive au bout de la filière et plus on arrive à construire un prix de manière cohérente.»

RÉPARTITION DE LA VALEUR ET CONSTRUCTION DES PRIX

Les prix sont fixés en se basant sur ceux proposés par les filières extraterritoriales avec pour objectif de rester plus rémunérateurs, ce qui à toujours été le cas jusqu'à cette année (en cause la flambée des prix de l'huile de tournesol suite à la guerre en Ukraine). C'est suite à une concertation entre agriculteurs et salariés de l'huilerie que le prix d'achat des graines de tournesol et colza a été établi. Un **prix plancher** est donc fixé à 350€ la tonne de graine de tournesol

conventionnel et 650€ la tonne pour le tournesol en agriculture biologique. Le paiement des récoltes livrées à la CUMA s'échelonne en trois fois, ce qui parfois est financièrement compliqué à soutenir pour des adhérents. Les bénéfices supplémentaires non investis dans la structure sont reversés aux adhérents. La stratégie de la filière n'est pas dans la spéculation, mais plutôt dans la proposition de **prix stables** pour tous les maillons de la chaîne.



Directeur de l'huilerie

«Les variétés résistantes aux herbicides pour nous c'est limite des OGM [...] ça on veut pas.»

RELATIONS ENTRE LA CUMA ET LES PRODUCTEURS

Une partie des graines, notamment en Bio, est achetée sur les départements limitrophes à des organismes stockeurs ou directement auprès d'agriculteurs. La production des agriculteurs adhérents ne représente actuellement que la moitié des volumes (bio et conventionnel confondu) nécessaires pour faire fonctionner la presse. Pour l'approvisionnement en graines, tous les flux sont contractualisés. Ceci est également vrai pour les ventes d'huile et de tourteaux, les contrats peuvent s'étendre sur une année mais une majorité de ces derniers sont pluriannuels.

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

La filière comprend des producteurs conventionnels et des producteurs respectant les principes de l'agriculture biologique. Les 30 producteurs adhérents en AB représentent 10% de la SAU en agriculture biologique du département.

L'unique clause imposée concernant les pratiques agricoles est la non utilisation d'OGM et de variétés résistantes aux herbicides. C'est une volonté des agriculteurs pionniers de la filière qui a été appliquée dès le départ.

Malgré cela, l'ajout de culture de rotation avec du colza et du tournesol dans les agrosystèmes, répond à deux principes importants de l'agroécologie à savoir :

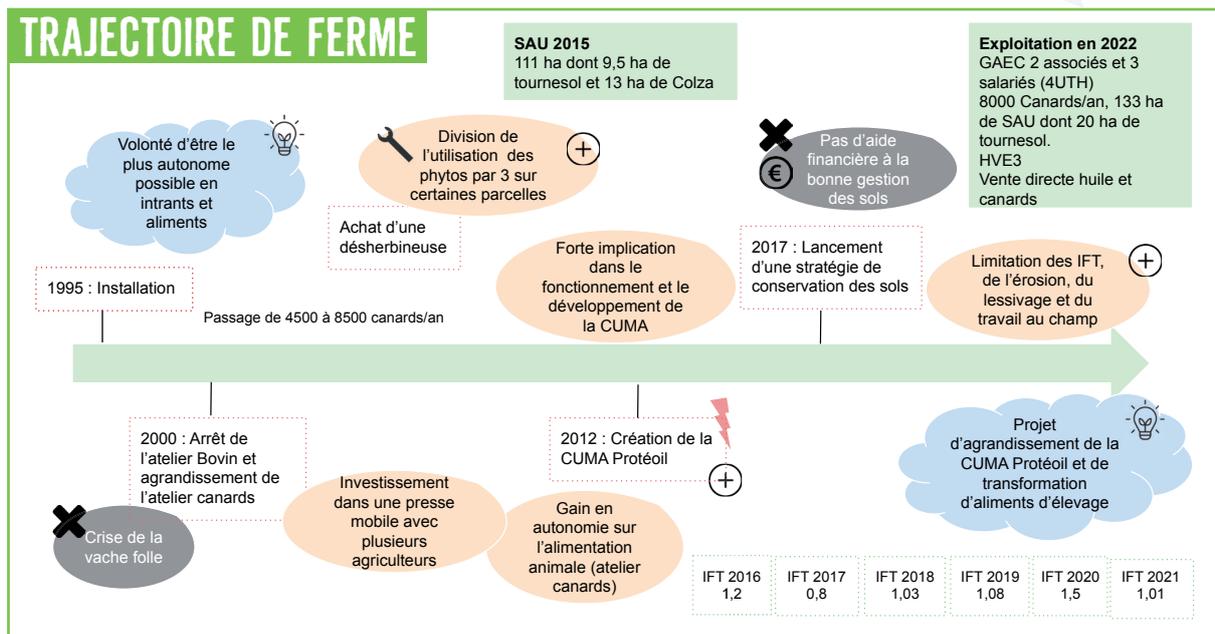
- l'autonomie alimentaire des exploitations en intensifiant les connexions entre les ateliers de production, notamment la fabrication de tourteaux comme aliment d'élevage. En effet 41% des adhérents récupèrent des tourteaux pour leurs ateliers ;

- l'augmentation de la diversité des espèces cultivés.

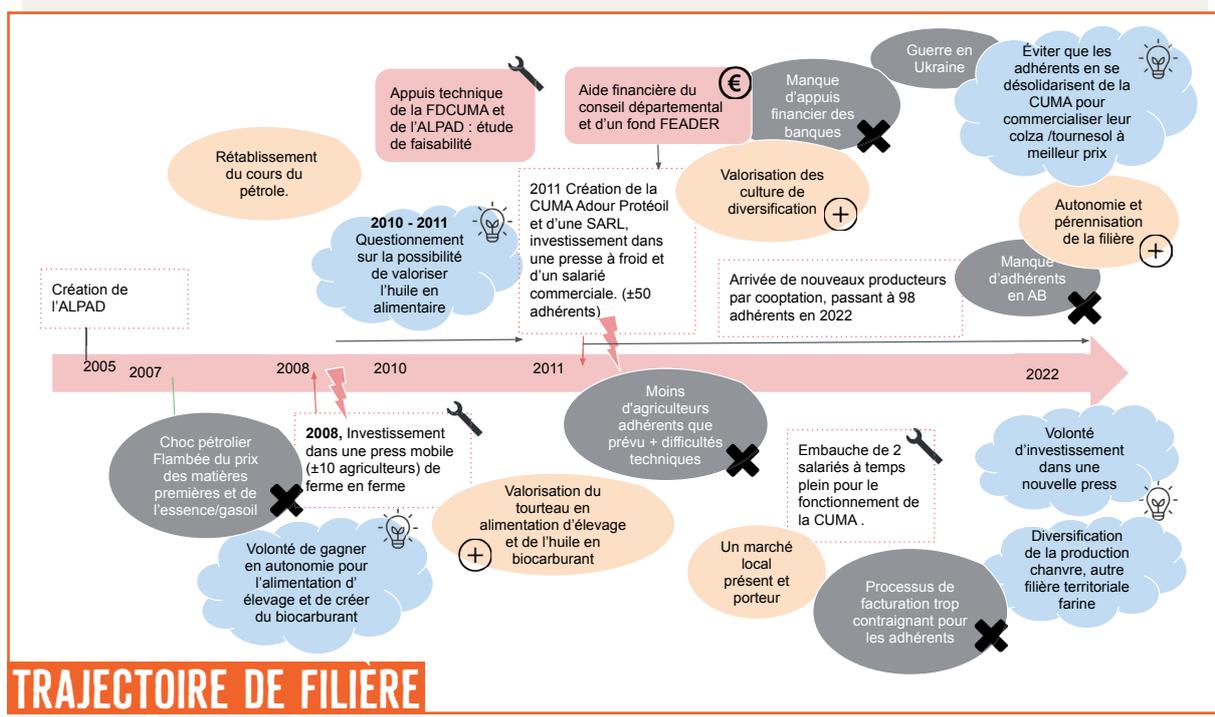
De plus, les cultures de tournesol et colza ne sont ni irriguées, ni traitées avec des produits phytosanitaires pour les ravageurs de culture et nécessitent moins de fertilisation que la culture de maïs.

Un accompagnateur de la FD CUMA 640

« Les gars n'y croyaient pas qu'on puisse faire pousser du tournesol avec si peu d'intrants.. »



 Évènement
 Conséquence des décisions de filière
 Réflexion/Propective/Stratégie
 Idée innovante
✘ Frein/ Verrou
⚡ Aspect décisif dans le développement de la filière
🔧 Outil
+ Point fort
€ Aspect économique ou financier
↻ Changement dans les pratiques ou le travail des acteurs
Accompagnants
 FDCUMA
 ALPAD
 Directeur huillerie
 Agrobiomasse (BE)



Initialement, l'investissement dans la presse mobile avait pour objectif de fabriquer des tourteaux de tournesol pour l'élevage et de garder l'huile en tant que biocarburant pour les tracteurs. C'est dans un second temps que s'est posée la question de valoriser l'huile en alimentaire, à la fois pour dégager un meilleur revenu, mais également pour être plus cohérent avec la hiérarchie des usages des produits agricoles. La filière est aujourd'hui en expansion, d'une part avec la hausse du nombre d'adhérents (de 40 à 98 en 10ans), et d'autre part avec la volonté de créer une seconde presse.

FREINS ET VEROUS

- Manque d'implication et de réactivité de certains adhérents,
- les agriculteurs rencontrent des difficultés à intégrer un schéma de commercialisation différent de celui des coopératives de maïs ;
- manque d'adhérents en AB ;
- l'échéancier de paiement des récoltes en 3 fois par la CUMA est mal adapté aux contraintes économiques de certains adhérents ;
- réticence et crainte de certains agriculteurs à s'engager sur 7 ans.

LEVIERS

- Soutien du conseil départemental ;
- essais des cultures de colza et tournesol avec l'ALPAD ;
- soutien de la CUMA pour la gestion financière et technique de l'huilerie ;
- noyau d'agriculteurs moteurs ;
- bonne santé économique de la CUMA ;
- diversité des débouchés, clients fidèles et nouvelles demandes ;
- volonté de créer de nouvelles filières territoriales ;
- communication sur les spécificités du produit en aval de la filière (labels, packaging,...), repeneur de l'activité au moulin.

Une étude menée par l'ALPAD sur la CUMA Adour Protéoil a permis de montrer que les producteurs utilisent en moyenne 43% d'herbicides en moins par rapport à la moyenne régionale¹.



Responsable unité de restauration collective

« C'est un produit concentré très marqué en goût, ce qui permet d'en utiliser moins. On utilise environ 30% d'huile en moins pour les vinaigrettes par exemple et on a un meilleur rendu qualitatif. »



Un agriculteur adhérent à la CUMA

« Du moment qu'il y a un groupement d'agriculteurs, ça génère des échanges et là il y a que du bon. »

Source :

1 - Parisot, 2021. La CUMA Adour Protéoil une filière territoriale bien huilée.[en ligne]. Disponible sur : <http://www.alpad40.fr/index.php/79-actualites/196-une-filiere-territoriale-bien-huilee?iccaldate=2022-7-1>



ENJEUX ET PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE

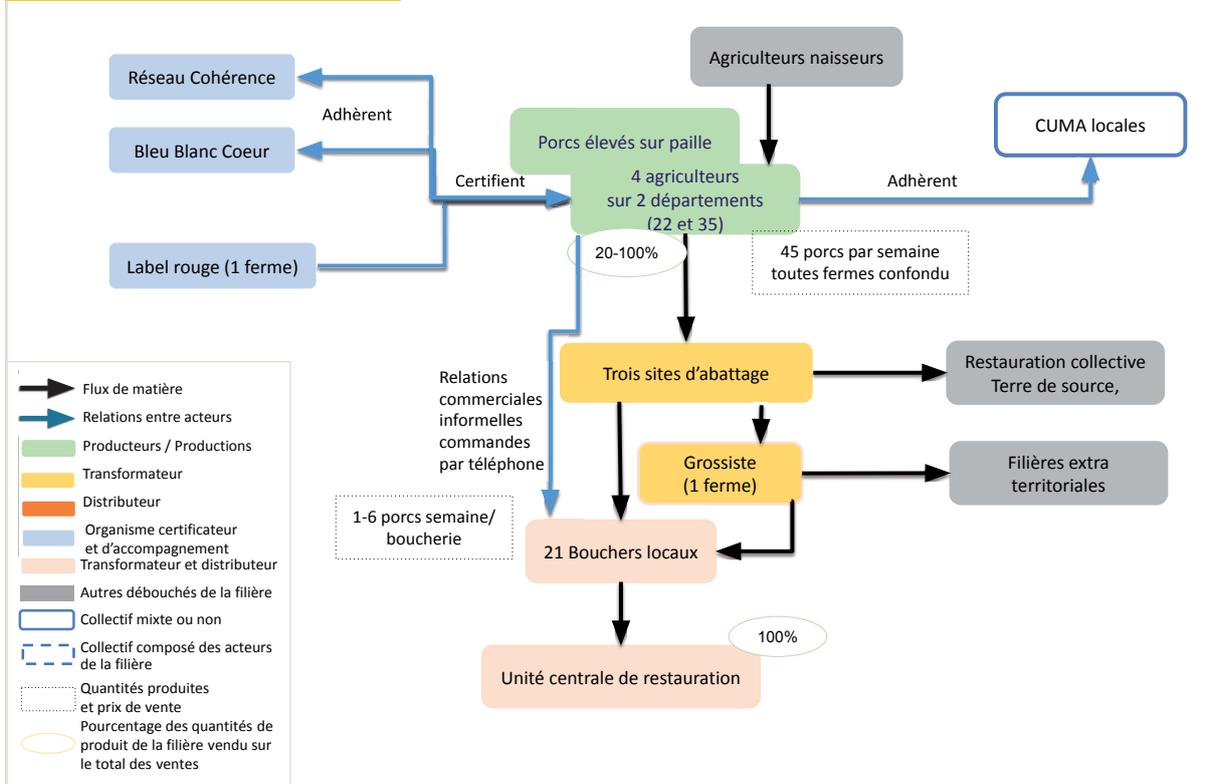
- Assurer l'approvisionnement de l'huilerie en graines des adhérents et arrêter ou réduire les achats externes ;
- développer de nouveaux projets et de nouvelles filières, en chanvre et farine.

FILIÈRE PORC AUTHENTIQUE ÉLEVÉ SUR PAILLE

CARTE D'IDENTITÉ

TERRITOIRE : Départements Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor.
MEMBRES : 4 agriculteurs polyculteurs éleveurs, 3 abattoirs, un grossiste, 21 bouchers, restauration collective.
LABELLISATION : Porc Authentique en Système participatif de garantie par le réseau Cohérence.
CONTEXTE : Un territoire spécialisé dans l'élevage de porcs performants et intensifs. Les prix sont très compétitifs et les consommateurs y sont accoutumés. Il y a de forts enjeux de réduction des pollutions aux effluents d'élevage, principaux responsables de la prolifération des algues vertes.
VOLUMES : 2 300 porcs/an.
ANCIENNETÉ : 2013.

SCHEMA DE LA FILIERE



FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

Les relations commerciales entre les différents maillons se font de manière individuelle et exclusive sans mise en commun de la production. En dehors de la certification "Porc Durable" il n'existe pas d'autres contrats liant les membres de la filière qui entretiennent des relations commerciales non formalisées. Les commandes de porc se font lors d'appels téléphoniques organisés plusieurs fois par semaine. Il en est de même pour les relations entre éleveurs et abattoirs. L'association Réseau Cohérence est propriétaire de la marque

Porc authentique et les éleveurs restent propriétaires des animaux jusqu'à la vente en boucherie. L'abattoir fait office de prestataire de service. Les relations entre partenaires sont quasi exclusives. Il existe des divergences entre les éleveurs, ce qui rend difficile de fédérer le groupe. C'est, notamment dû à des désaccords concernant le cahier des charges et l'arrivée de nouveaux producteurs faisant de la vente directe. Les pratiques de ces derniers sont parfois assimilées à de la concurrence déloyale envers les bouchers.

La certification Porc Authentique est un moyen de valoriser économiquement les pratiques des agriculteurs et de les mettre en avant auprès des consommateurs. La motivation principale pour l'engagement des acteurs dans la filière demeure pour

la plupart économiques. Les engagements éthiques et environnementaux sont secondaires et ne sont pas des éléments fédérateurs ce qui engendre une grande diversité en termes de pratiques agricoles entre les éleveurs.



Un éleveur

« Les porcs sur la paille pas les éleveurs ! »

RÉPARTITION DE LA VALEUR ET CONSTRUCTION DES PRIX

Les prix ont été établis il y a 8 ans avec comme premier critère : la rémunération des agriculteurs. Il est calculé en partant de la rémunération souhaitée puis par addition des charges (aliments, abatage, transport,...)

Le prix de vente au bouchés est fixe toute l'année. Entre 2013 et septembre 2021 le prix était de 2,75€ du kg de carcasse. Ce prix était fixe et commun entre les producteurs. « C'est une sécurité, on voit vraiment la différence quand l'argent rentre toutes les semaines ».

En 2022 les agriculteurs et Réseau Cohérence se sont accordés sur le fait qu'une augmentation des prix était nécessaire au vu du contexte inflationniste. En revanche, le montant de cette augmentation n'a pas été clairement évalué et décidé au sein du collectif de filière et les agriculteurs ont fixé individuellement leurs propres prix entre 2,95 et 3,10 euro du kg de carcasse. Cela aussi dû au fait qu'ils ne paient pas les mêmes charges.



Un éleveur

« Aucun contrat c'est une relation de liberté totale on arrête quand on veut »

CAHIER DES CHARGES PORC AUTHENTIQUE ÉLEVÉ SUR PAILLE

- Un engraissement des porcs mené exclusivement sur litière (paille ou sciure) limitant la pollution aux effluents d'élevage ;
- aliments garantis sans OGM et enrichis en lin ;
- une antibiothérapie limitée, uniquement à titre curatif ;
- un **apport limité en azote lors de l'épandage** pour éviter la pollution de l'eau (140 unités d'azote/ha au lieu des 170 unités/ha réglementaires).

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Les agriculteurs impliqués dans la filière se sont installés sur des exploitations familiales comprenant déjà un atelier d'élevage sur paille. Les exploitations de la filière possèdent plusieurs certifications : label rouge, blanc cœur, une

certification collective en HVE niveau 3 est programmé. L'élevage sur paille n'a donc pas été un nouveau mode de production.

Il existe des niveaux de pratiques agroécologiques hétérogènes entre les acteurs.

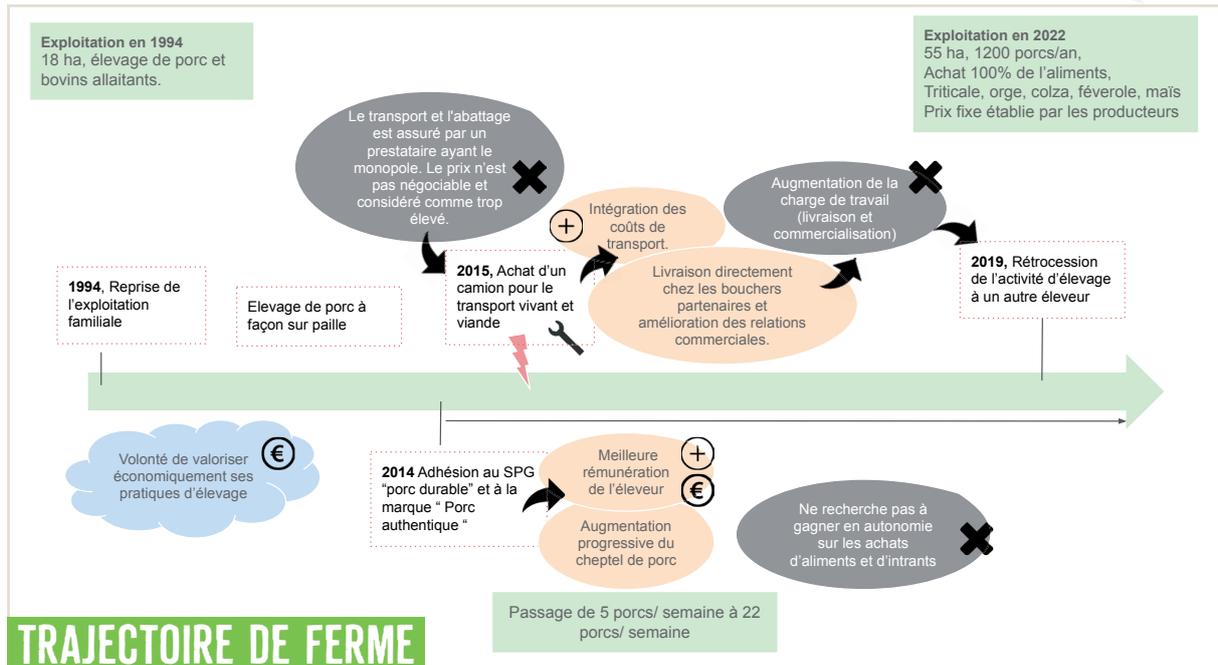
Complémentarité entre les ateliers pour l'alimentation animale : certains producteurs sont majoritairement autonomes et certains achètent l'intégralité de l'aliment.

Produits phytosanitaires : le cahier des charges limite l'utilisation des produits phytosanitaires avec un traitement fongique maximum, diminution d'un tiers

des doses passages d'herbicides, pas de destruction chimique des cultures intermédiaires.

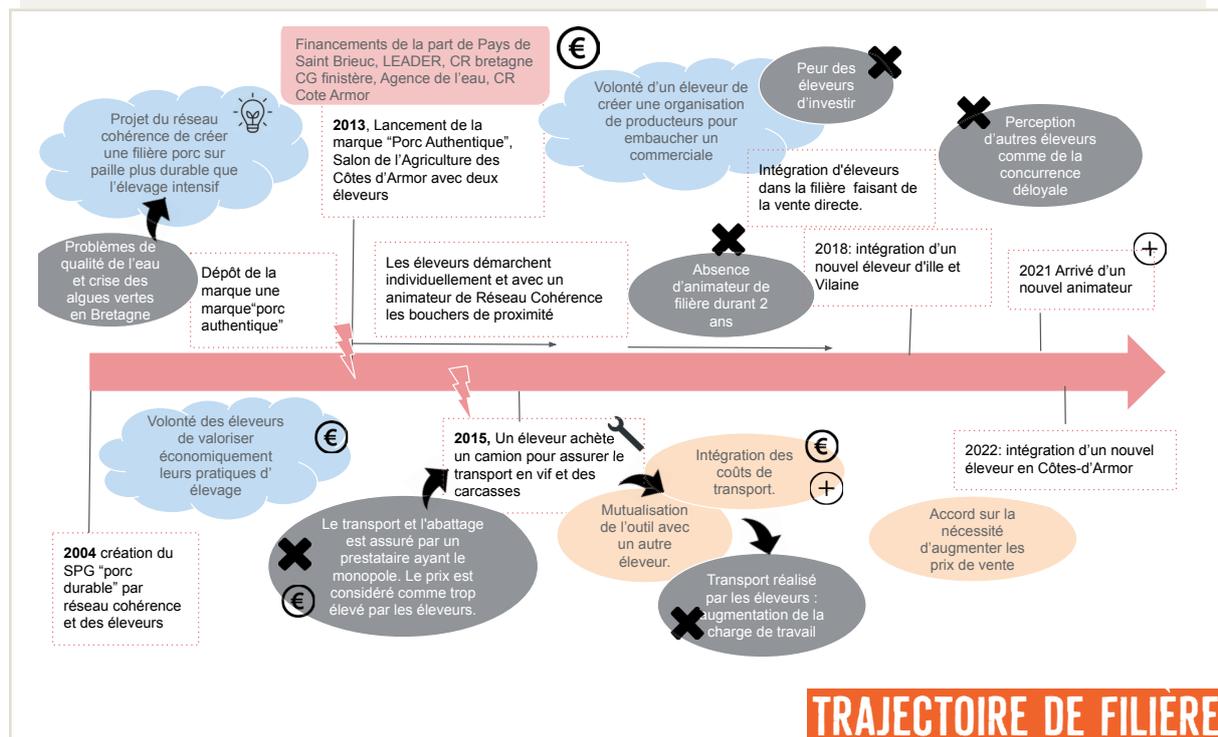
Santé animale : antibiotiques uniquement en traitement curatif, queues non coupées, dents non meulées, densité animale égale ou supérieure à 1,50 m² (contre 0,7 sur caillebotis).

Un éleveur
« Hors de question d'avoir des aliments qui viennent de pétaouchnok ! »



TRAJECTOIRE DE FERME

- Évènement (dotted box)
- Conséquence des décisions de filière (orange oval)
- Réflexion/Propective/Stratégie (light blue cloud)
- Idee innovante (lightbulb icon)
- Frein/ Verrou (grey oval with X)
- Aspect décisif dans le développement de la filière (lightning bolt icon)
- Outil (wrench icon)
- Point fort (+)
- Aspect économique ou financier (€)
- Changement dans les pratiques ou le travail des acteurs (circular arrow icon)
- Accompagnants: FDCUMA (orange), ALPAD (teal), Agrobiomasse (BE) (blue), Directeur huilerie (green)



TRAJECTOIRE DE FILIÈRE

L'impulsion à créer la filière vient du dialogue entre les membres de Réseau Cohérence à savoir des associations de consommateurs, des associations environnementales et des agriculteurs. En raison du contexte sanitaire et de l'absence de personnes pour assurer l'animation entre 2020 et 2021, aucune certification et animation n'a été réalisée. A la demande des agriculteurs une marque « Porc Authentique » est déposée en 2014, Réseau Cohérence en est le propriétaire. Cette marque a été créée d'une part pour insuffler une nouvelle dynamique autour de la production porcine pour l'association, et d'autre part pour monter une filière à destination uniquement des bouchers charcutiers locaux.

FREINS ET VERROUS

- Éleveurs fragmentés sur le territoire ;
- transports des animaux et carcasses onéreux et chronophages pour les éleveurs ;
- divergences entre agriculteurs n'ayant pas les mêmes pratiques agricoles ou modes de commercialisation (vente directe) ;
- difficultés à animer la filière et manque de communication entre les acteurs de la filière. Ceci faisant suite à une période de 2 ans sans animateur et à des tensions entre éleveurs qui ne souhaitent plus se rencontrer ;
- forte concurrence avec les porcs standards, habitude des consommateurs d'avoir un porc bas prix ;
- éleveurs manquent de temps et pas de meneur avec la volonté de fédérer et entretenir une dynamique de filière.

LEVIERS

- Production dont la qualité est reconnue par les bouchers et les consommateurs ;
- prix rémunérateur pour les éleveurs ;
- soutien financier des pouvoirs publics ;
- de nouveaux projets enclins à générer des débouchés (Terres de sources), tentatives d'essaimer la filière sur de nouveaux territoires ;
- territoire à fort enjeu concernant les productions agricoles.



Un éleveur

« L'intérêt c'est de créer un maillage économique et social »



Un agriculteur adhérent à la CUMA

« J'ai envie de continuer à faire des bons produits, de travailler avec les consommateurs locaux, de produire en local pour qu'ils puissent avoir de bons produits [...] expliquer aux jeunes que bien manger c'est important. »

ENJEUX ET PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE

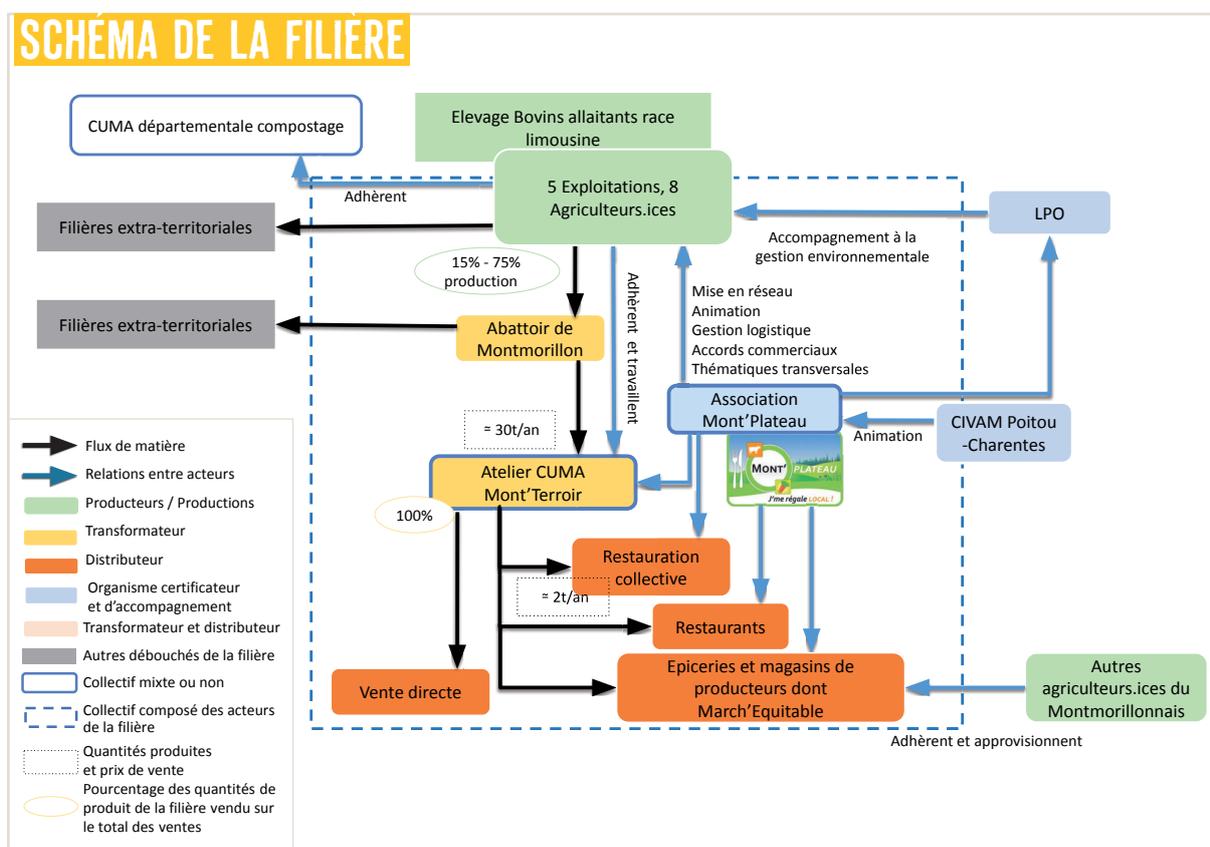
- Développer la filière en intégrant plus d'éleveurs ;
- créer une cohésion, de mettre à jour les certifications et de renforcer l'animation ;
- coordonner les objectifs de la filière avec ceux de Terres de sources.

FILIÈRE VIANDE LIMOUSINE DANS LE MONTMORILLONNAIS

CARTE D'IDENTITÉ

TERRITOIRE : Pays Montmorillonnais au sud de la Vienne (86).
CONTEXTE : Territoire rural et enclavé, historiquement spécialisé dans l'élevage bovin et ovin. Des conditions pédologiques difficiles car sols peu profonds et portants. Moyenne des IFT = 1 dans la Vienne¹. Une crise du covid qui a eu un fort impact sur les populations et la hausse du nombre de foyers en situation précaire.
ACTEURS : 8 agriculteurs polyculteurs éleveurs, un abattoir, un atelier de découpe en CUMA, l'association Mont'plateau, 11 cantines scolaires, plusieurs restaurants épiceries, dont une épicerie solidaire et des magasins de producteurs.
PRODUCTION : 30 t de viande bovine découpées dans l'atelier en CUMA et 2 t de carcasses/an en restauration collective. Produits en agriculture biologique et conventionnelle.
ANCIENNETÉ : 2015.

SCHEMA DE LA FILIERE



FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE

La viande (vache, bœuf et veau, mouton) est abattue et découpée sur le territoire et reste la propriété de l'éleveur jusqu'aux restaurateurs, distributeurs ou consommateurs s'inscrivant en partie dans un schéma de circuit court. La filière se compose d'acteurs moteurs et engagés dans plusieurs collectifs et sur plusieurs thématiques : relocaliser la production et l'alimentation, produire une viande de qualité par des procédés agroécologiques, dynamiser et revitaliser le territoire et

les centres bourgs. L'interconnaissance des acteurs du territoire est un atout dans l'organisation logistique de la filière et la création de projets. L'association Mont'plateau (membre du Réseau CIVAM Poitou-Charente) est à l'origine du SPG Mont'plateau qui est animée par la salariée du CIVAM. Cette association monte des projets collectifs autour de l'approvisionnement en produits locaux de qualité auprès de la restauration collective mais aussi des épiceries locales.

Source

1. Blé tendre : IFT régionaux en France 2017. Statista [en ligne]. [Consulté le 26 août 2022]. Disponible à l'adresse : <https://fr.statista.com/statistiques/496506/ift-moyen-regional-ble-tendre-france/>

L'association regroupe éleveurs, commerçants, élus, cuisiniers, restaurateurs, épiciers et des associations sociales et environnementales. Ils se rencontrent au moins une fois par an en plus des réunions par groupe de travail. Ces réunions permettent d'échanger sur les contraintes de chacun et sur la mise en place d'une logistique commerciale commune (quantités, prix...). L'approvisionnement en restauration collective se fait dans certains cas par un contrat d'approvisionnement et se prévoit grâce à un calendrier d'abattage proposé par les éleveurs. Cela n'empêche pas d'avoir parfois des commandes de dernière minute permises par la flexibilité organisationnelle des éleveurs et le faible nombre d'intermédiaires de la chaîne. L'approvisionnement des épiceries n'est pas forcément sujet à des contrats mais se base davantage sur des relations de confiance et de tâtonnement sur les quantités adéquates.

Un agriculteur nous confie que : « ça se passe toujours bien ». Il y a également des

ANIMATION CIVAM

- 1 salariée à mi-temps rémunérée grâce aux financements de la Région, du Département et de la communauté de communes de Vienne et Gartempe ;
- bulletin d'information annuel spécifique à Mont'plateau et des articles dans la gazette trimestrielle du CIVAM Poitou-Charentes ;
- coordination des réunions et actions de l'association ;
- recherche de financements et dépôts de dossiers ;
- prospection de nouveaux acteurs.

échanges sur la qualité des produits avec des retours positifs de l'aval à l'amont, ce qui galvanise l'engagement des éleveurs à poursuivre leur démarche. Enfin, l'association permet une mise en réseau et propose ainsi des débouchés commerciaux aux éleveurs. Tous les acteurs interrogés privilégient la coopération plutôt que la compétition et entretiennent de bonnes relations entre eux.

Un éleveur membre de Mont'Plateau

« On ne voit pas l'autre comme un concurrent, mais plutôt comme un collègue avec qui l'entraide est possible. »

RÉPARTITION DE LA VALEUR ET CONSTRUCTION DES PRIX

Un prix commun et unique (pour la restauration collective) existe pour la gamme en conventionnelle et Bio. Il est déterminé au sein de l'association Mont'Plateau. Ce prix s'est construit sur la base du prix proposé par les filières extraterritoriales et par ajout d'un coût (1€ par kg de carcasse) considéré comme la justification de l'engagement humain et logistique sur la filière territoriale. Ce prix est plus rémunérateur pour

les éleveurs qui s'en estiment satisfaits. Un éleveur nous confie que même si les filières courtes représentent 25% de sa production, elles génèrent presque la moitié de son chiffre d'affaires total. Ce prix est parfois discuté et a récemment évolué du fait de l'augmentation du prix de l'abattage de 10%. Une partie du prix (20%) est rétrocédée aux épiciers pour leur activité de distributeur.

PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

Les engagements dans les pratiques diffèrent entre les éleveurs. Certains sont en conventionnel, d'autres sont en Bio ou possèdent une certification HVE. Cependant ils répondent aux conditions du cahier des charges de Mont'Plateau qui s'engage sur des critères minimum. Un partenariat avec la LPO qui a rejoint l'association Mont'Plateau, permet de travailler avec les éleveurs pour préserver ou restaurer la biodiversité agricole. Ce partenariat est également l'occasion d'informer et sensibiliser les agriculteurs sur la faune et la flore locales.

CAHIER DES CHARGES MONT'PLATEAU

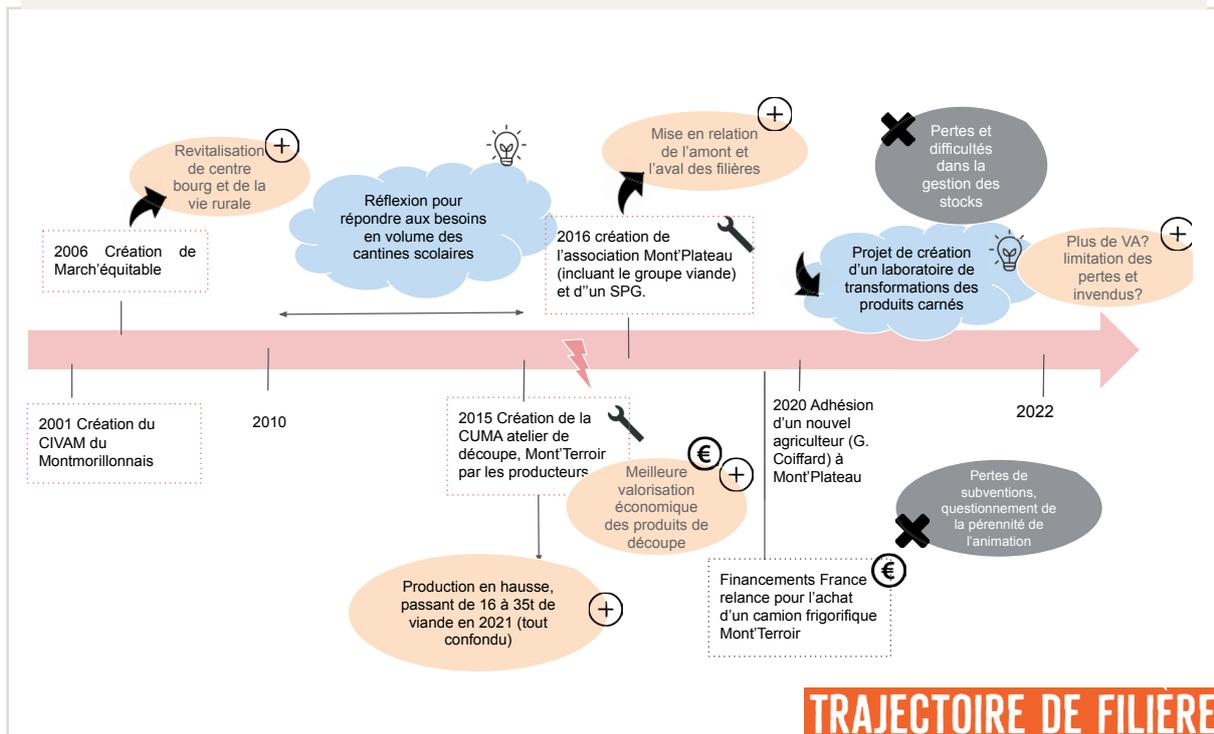
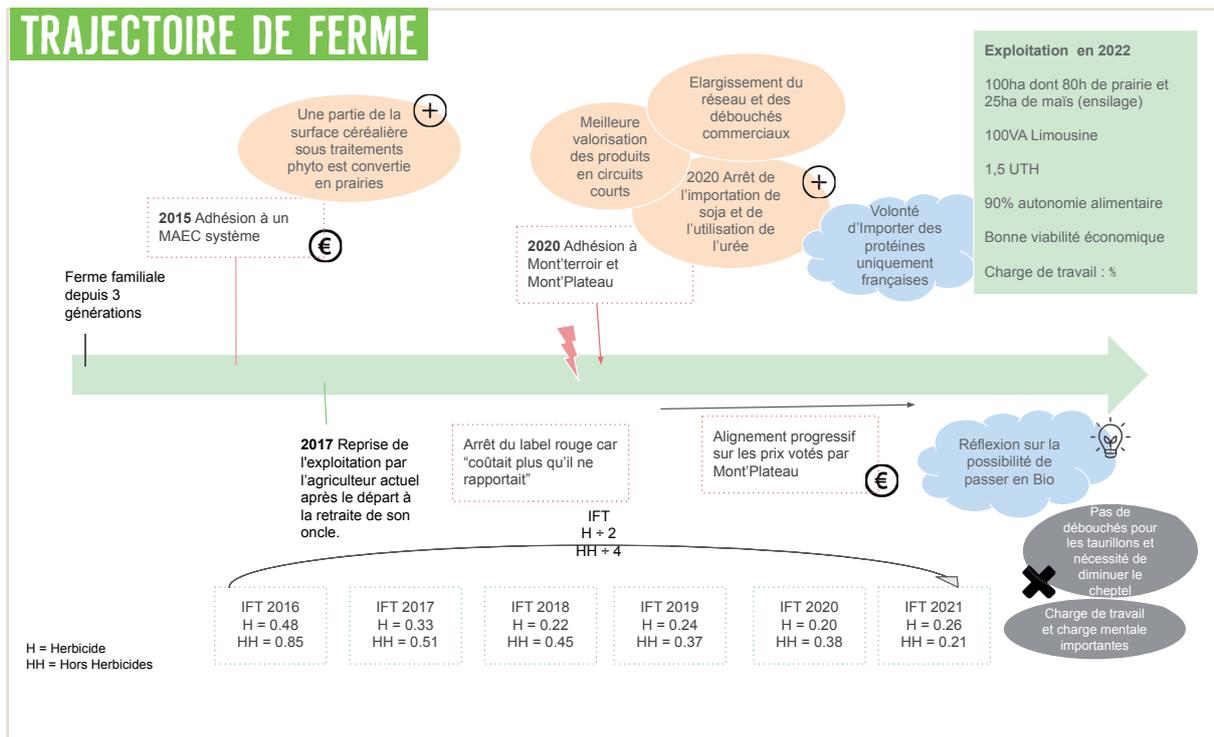
Critères minimum

- Pas d'OGM ni de serres chauffées ;
- participation de l'agriculteur aux travaux de commercialisation et transformation ;
- proximité géographique et transparence ;

Contrat d'amélioration

- Favoriser la diversification et les rotations longues ;
- produire ses aliments d'élevage ;
- limiter le recours aux traitements chimiques ;
- diminuer les traitements antibiotiques et préventifs chimiques ;
- favoriser l'emploi de main d'œuvre locale.

TRAJECTOIRE DE FERME



La création de l'atelier de découpe en CUMA a été un événement décisif pour permettre le développement de la filière par la réintégration d'une étape de transformation par les éleveurs eux-mêmes.

Cet atelier permet également d'augmenter la valeur ajoutée des produits carnés et de mieux valoriser la production localement.

Un éleveur membre de la CUMA Mont'terroir
«(La CUMA) ça nous fait sortir un peu de la ferme.»

La filière a émergé suite à une réflexion sur une relocalisation de l'approvisionnement des cantines scolaires. C'est bien la création de l'association multi-acteurs Mont'Plateau qui actionne la dynamique opérationnelle de la filière.



Un cuisinier d'une cantine scolaire

« Il faut arrêter de faire manger de la merde aux gamins [...]. Sur le territoire, il y a de quoi nourrir tout le monde. »

FREINS ET VEROUS

- Charge de travail et charge mentale très importantes chez les producteurs qui doivent organiser une logistique complexe avec de nombreux débouchés ;
- petites difficultés à répondre aux contraintes sanitaires à l'atelier de découpe (manque d'un appui qualifié sur la législation en vigueur) ;
- beaucoup de transports d'animaux, des fois pour de petites quantités ;
- pertes de financements, impossibilité de prolonger le contrat de l'animatrice ;
- Reprise des fermes incertaines.

LEVIERS

- Membres moteurs dans les collectifs et porteurs de valeurs éthiques ;
- atelier en CUMA et création d'un emploi de bouchers ;
- mise en relation directe de l'amont et l'aval ;
- pratiques aidées par différentes subventions MAEC ;
- accompagnement et animation de réunions et ateliers ;
- formations proposées aux agriculteurs pour monter en compétences ;
- la pluralité des compétences des membres acteurs de la filière allant de l'écomusée à la LPO ;
- la complémentarité des débouchés avec les filières longues ;
- compétence des cuisiniers à travailler des produits bruts comme les carcasses.



Membre de l'épicerie March'Equitable

« On a cherché à aller au bout de la démarche en achetant des machines et des fournitures françaises, en faisant travailler des artisans du coin pour les bâtiments. »



Un éleveur membre de Mont'Plateau

« On met dans l'engagement un peu trop d'affectif parfois. »

ENJEUX ET PÉRENNITÉ DE LA FILIÈRE

- Poursuivre le travail d'animation malgré la perte de certains financements ;
- diminuer la charge de travail des agriculteurs ;
- étendre les débouchés commerciaux à Poitiers ;
- stabiliser les débouchés en restauration collective ;
- maintenir le fonctionnement de la filière tout en travaillant sur de nouveaux projets (COSI) ;
- optimisation logistique de la filière.



LE PROJET FILTER

FILIÈRES TERRITORIALES VECTRICES DE PRATIQUES AGRICOLES AGROÉCOLOGIQUES

Le réseau des CIVAM, Commerce Équitable France et les CUMA très actifs dans l'accompagnement à la localisation des modes de production et de consommation s'approprient le sujet des filières territoriales en s'engageant dans un projet partenarial de recherche action nommé FILTER. Lauréat de l'appel à projet de recherche innovation 2019 du programme Ecophyto 2, le projet se déroule sur la période 2022 – 2024.

Prenant appui sur l'expérience d'un panel d'une dizaine de filières territoriales repérées au sein des trois réseaux, et avec l'apport de laboratoires de recherche, ce projet de recherche participative consiste à :

- mieux comprendre la dynamique de développement de ces filières, en portant le regard, sur les conditions de leur développement, de pérennisation économique et organisationnelle et de leur contribution à la consolidation de pratiques agroécologiques.
- enrichir les outils d'accompagnement à partir des enseignements précédents, en les mettant à l'épreuve auprès d'un panel de filières en émergence repérées dans les réseaux de développement partenaires du projet.

Partenaires mobilisés

- ➔ *Partenaires nationaux* : Réseau Civam, Commerce Équitable France, FNCUMA
- ➔ *Organismes de Recherche* : CESAER (UMR, INRAe-Institut Agro Dijon), UMR MOISA (CIHEAM, Montpellier), SAD ASTER (INRAe Mirecourt)
- ➔ *Partenaires locaux* : CIVAM ALPAD (Civam, Landes), FRCivam Occitanie, Agrof'Ile (Civam, Ile de France), Réseau CIVAM Poitou Charentes, Réseau Cohérence (Bretagne)



Brett Sayles

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée les Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), de la Santé et de la Prévention (MSP) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche (MESR), avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, dans le cadre de l'Appel à projets du plan Ecophyto II+ « Pour et sur l'engagement des parties prenantes dans les filières et les territoires pour appuyer et valoriser la réduction de l'usage et des impacts des produits phytosanitaires »



Rédaction : **Pascal Aubrée, Denis Lépicier et Ophélie L'Hommelet** (Réseau Civam)

Julie Maisonhaute et Perrine André (Commerce Équitable France)

Mise en page : **Catherine Boé** – ktyboe@orange.fr

Document réalisé en 2024